



Commissions réunies

5 - Administration générale

"Territoires 2030"- Orientations

Rapport n° CG/2011/48

Service Chef de file :

Mission Prospective

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Conseil Général a initié la démarche Territoires 2030 pour donner une vision d'avenir aux bas-rhinois et à l'action publique et pour contribuer activement aux évolutions majeures qui se profilent. Territoires 2030 vise à mettre en perspective les politiques du Conseil Général et à les adapter en fonction des changements économiques, sociaux et institutionnels en cours et des enjeux associés. Cette démarche contribue ainsi aux réflexions de mise en œuvre de la collectivité unique.

En prenant acte de la forte mobilisation d'acteurs suscitée à cette occasion et des dynamiques en cours dans le Bas-Rhin, le Conseil Général retient les 14 défis identifiés pour contribuer à assurer l'avenir du territoire départemental ainsi que les pistes pour les leviers d'action :

- un espace précieux et mieux partagé ;
- une nature préservée qui profite à tous ;
- l'agriculture au cœur des attentions ;
- des réponses locales aux défis de l'énergie ;
- une place pour chaque génération ;
- une société plus engagée et plus solidaire ;
- un accès à l'habitat facilité ;
- des modes de transport pour tous les besoins ;
- le numérique au service des habitants ;
- des services attractifs pour les habitants et les entreprises ;
- une vocation européenne renforcée pour Strasbourg ;
- une économie d'avenir pour tous les territoires ;
- un tourisme durable et innovant ;
- des jeunes formés et armés pour l'emploi.

Les politiques départementales s'attacheront à répondre à ces défis. Le Conseil Général poursuivra son appui aux intercommunalités, renovera sa démarche de contractualisation et adaptera la gouvernance de la collectivité.

Une nouvelle délibération en fin d'année 2011 adoptera les modifications des politiques publiques et définira de nouvelles actions, adoptera les modalités de la seconde génération des contrats de territoire, fera évoluer son guide des aides, précisera ses orientations pour harmoniser les périmètres des territoires, définira la gouvernance territoriale du Conseil Général et validera l'organisation administrative de cette nouvelle phase de territorialisation.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I – Les grandes tendances..... | 3 |
| II – Les enjeux et les 14 défis à relever..... | 9 |
| A - Concilier les activités humaines et l’environnement..... | 9 |
| Défi n°1 - Un espace précieux et mieux partagé..... | 11 |
| Défi n°2 - Une nature préservée qui profite à tous..... | 12 |
| Défi n°3 - L’agriculture au cœur des attentions..... | 13 |
| Défi n°4 - Des réponses locales aux défis de l’énergie..... | 15 |
| B - S’adapter aux changements et aux évolutions des modes de vie | 15 |
| Défi n°5 - Une place pour chaque génération..... | 17 |
| Défi n°6 - Une société plus engagée et plus solidaire..... | 20 |
| Défi n°7 - Un accès à l’habitat facilité..... | 21 |
| Défi n°8 - Des modes de transport pour tous les besoins..... | 22 |
| Défi n°9 - Le numérique au service des habitants..... | 24 |
| C - Rendre les territoires attractifs..... | 25 |
| Défi n°10 - Des services attractifs pour les habitants et les entreprises..... | 26 |
| Défi n°11 - Une vocation européenne renforcée pour Strasbourg..... | 27 |
| Défi n°12 - Une économie d’avenir pour tous les territoires..... | 29 |
| Défi n°13 - Un tourisme durable et innovant..... | 31 |
| Défi n°14 – Des jeunes formés et armés pour l’emploi..... | 32 |
| III – L’articulation du Conseil Général avec les territoires pour relever ces défis 33 | |
| 1. Un attachement à nos territoires : le « vivre ensemble »..... | 33 |
| 2. Renforcer nos partenariats avec les Territoires : « le construire ensemble »..... | 34 |
| 2.1. Penser global, agir local..... | 35 |
| 2.2. Le Conseil Général du Bas-Rhin assembleur et partenaire..... | 36 |
| 3. Une poursuite de la territorialisation et un renforcement de la gouvernance territoriale du Conseil Général..... | 39 |
| 3.1 Une évolution de nos périmètres d’action territorialisés..... | 39 |
| 3.2 Généraliser l’action territorialisée des services du Conseil Général et adapter l’administration..... | 40 |
| 3.3 Une Gouvernance territoriale du Conseil Général renforcée..... | 40 |
| 3.4 Préparer la réforme institutionnelle sur le territoire..... | 41 |

La démarche Territoires 2030 a pour ambition de donner une vision d'avenir aux bas-rhinois et à l'action publique et de contribuer activement aux évolutions majeures qui se profilent.

Elle vise à mettre en perspective les politiques du Conseil Général et à les adapter en fonction des changements économiques, sociaux et institutionnels en cours et aux enjeux associés. Cette démarche permettra de renforcer l'articulation entre les territoires et les enjeux. Elle contribue ainsi aux réflexions de mise en œuvre de la collectivité unique.

Le travail réalisé s'est appuyé sur les travaux des élus et des services de la collectivité auxquels ont été associés les partenaires, l'ADEUS et l'INSEE ainsi que d'autres acteurs de notre territoire.

Le présent rapport expose les grandes évolutions générales auquel le Bas-Rhin devra répondre d'ici 2030. Il repère les défis qui se posent à la collectivité départementale et propose une première série de leviers d'action qui seront affinés dans la suite de la démarche.

Faire de la prospective, c'est avant tout bien analyser et comprendre le présent, qui recèle en lui les tendances de demain.

I – Les grandes tendances

Les évolutions de la société et des territoires en France.

La période de reconstruction liée à la seconde guerre mondiale est achevée. Les grandes crises pétrolières ont remis en cause le modèle de croissance économique et la notion de développement durable s'impose progressivement dans la gouvernance européenne, nationale et régionale.

La société a changé en profondeur avec une individualisation croissante et une augmentation importante de la consommation, dans tous les domaines. Les valeurs et les qualités associées traditionnellement aux femmes (sens de la vie, capacité d'écoute, pacifisme, modestie, sens pratique...) l'imprègnent progressivement et les structures hiérarchisées ont cédé la place à des relations horizontales en réseau. Les citoyens s'expriment, se parlent entre eux, souhaitent de plus en plus donner leur avis et faire part de leurs demandes. Le rapport de force entre acteurs politiques et citoyens, entre offre et demande, s'est inversé¹. Les mots-clés des révolutions de la société française sont : « individualisation, féminisation, mondialisation, technologisation, consumérisme, horizontalisation et vies en zapping »².

Le poids des femmes est important dans les décisions des ménages et croissant dans les entreprises et les institutions. Les femmes ont peu à peu investi de nouveaux domaines professionnels et extra-professionnels. La société organise peu à peu la convergence et la parité et la féminisation et le féminisme sont entrés dans une nouvelle ère avec la mise en place de quotas d'étape.

Le monde est devenu un village global avec la révolution technologique. L'information et les grandes marques et enseignes de distribution sont devenues planétaires. Les modes de vie convergent et les pays sont interdépendants. La mondialisation est une réalité et ceux qui craignent d'y perdre leur identité se réfugient dans la « proximité » voire le protectionnisme. Pour terminer, le nomadisme se retrouve dans les vies professionnelles, familiales et sociales, dans l'habitat, les loisirs, les responsabilités. Il est devenu un mode de vie dominant.

Ainsi, la société est devenue plus mobile, moins linéaire avec une « succession de vies différentes » où la réponse aux demandes sociales s'est complexifiée et où l'action publique est confrontée à des parcours de vie plus différenciés.

¹ Le Monde, Les sept révolutions de la société française, 10 mai 2011.

² idem

L'aménagement du territoire français fait aujourd'hui face à de nouvelles questions³. Le vieillissement de la population, la prédominance de la capitale et des métropoles régionales dans le concert international, la place des espaces transfrontaliers à l'écart du centre, la fragilisation dangereuse des espaces périurbains et ruraux, les enjeux environnementaux et du changement climatique, la nécessité de diversifier et de mettre en place de nouvelles formes de développement économique socialement responsable en sont les principales. Ces questions se retrouvent à l'échelle de l'Alsace et du Bas-Rhin, certaines avec plus d'acuité comme la place de Strasbourg dans son espace d'influence rhénan ou la fragilisation des espaces périphériques dans les villes et les départements.

Le Bas-Rhin est soumis aux grands changements à l'échelle mondiale.

Le changement climatique est une réalité : adopter une posture de lucidité et de responsabilité.

Les évolutions du climat sont un fait avéré au niveau mondial avec leur cortège de manifestations extrêmes, même si les causes sont encore en débat. Pour prendre un exemple, la hausse du nombre de jours par an où la température dépasse 25°C est très nette pour deux stations alsaciennes (Strasbourg et Mulhouse). En 60 ans, cet indicateur a augmenté de 15 à 20 jours. A l'inverse, on compte 15 à 20 jours de gel en moins que ce soit à Strasbourg-Entzheim ou à Bâle-Mulhouse.

La société émet de nouvelles demandes face au changement climatique : la protection des personnes âgées contre les canicules, celle des habitants contre les fortes pluies accompagnées d'inondations et de coulées de boues, celle des agriculteurs contre de nouvelles maladies animales et végétales, l'optimisation des ressources (perméabilisation des sols pour mieux recueillir l'eau de pluie par exemple), la gestion économe de l'eau...

La crise des énergies fossiles : un effondrement ou une fin de cycle salvatrice ?

L'Alsace est une région sensible sur la question du climat et de l'énergie : elle nécessite plus de climatisation que la moyenne nationale en été et plus de chauffage en hiver. L'Alsace consomme 2,751 kilos équivalents pétrole (kep) par habitant en 2007 contre 2,568 kep pour la France ; pour l'habitat, la consommation en Alsace est de 0,701 kep/hab, celle en France est de 0,658 kep⁴.

En ce qui concerne des appareils utilisés (électro-ménager, véhicules motorisés, outils de production...) la consommation unitaire baisse mais le nombre d'appareils ou d'utilisations (lessives, km parcourus) continue d'augmenter, en lien avec la croissance démographique et les évolutions sociétales. Or le coût de l'énergie progresse régulièrement et menace l'équilibre budgétaire des ménages à revenus limités.

La vraisemblable poursuite de la hausse du coût des énergies posera de nouvelles questions sur la compétitivité des énergies alternatives, sur le coût du transport dans les prix des produits de consommation, sur l'apparition de phénomènes de « migrations climatiques » (départs vers des régions moins coûteuses en chauffage), sur un report des modes de déplacement individuels vers des modes de transports collectifs ou alternatifs. L'augmentation du prix du transport de marchandises pourrait quant à elle, être une opportunité pour les productions locales consommées à proximité, pour les circuits courts, et pour le développement du fret ferroviaire et fluvial. Peut se poser la question de la sécurité énergétique offerte aux populations, c'est-à-dire la part de l'énergie d'origine régionale et son coût.

De ces deux tendances, émerge le besoin de repenser le rapport entre sociétés humaines et le socle naturel sur lequel elles vivent.

³ Rapport René Souchon, ARF, avril 2011.

⁴ Source : Région Alsace, SOes et Eurostat, 2007

Le contexte économique global évolue avec le coût des énergies, celui des matières premières, le développement des échanges à l'échelle mondiale, le poids de l'économie de la connaissance, la pression des enjeux environnementaux.

La mondialisation et la révolution technologique impactent fortement l'économie. Des événements apparemment lointains peuvent avoir des effets rapides sur l'emploi, la consommation et la culture en général. L'interdépendance des pays au niveau économique se renforce, et le Bas-Rhin n'y échappe pas.

L'économie alsacienne et bas-rhinoise est tributaire des grandes tendances nationale, européenne et mondiale mais s'appuie sur ses caractéristiques propres. Le Bas-Rhin se caractérise par un socle industriel qui rassemble 30% des emplois salariés en 2011. En 2007, 4 salariés sur 10 dépendent d'un groupe industriel étranger essentiellement d'origine allemande ou américaine. Enfin, 1 actif alsacien sur 10 est un travailleur frontalier. Au total, le socle industriel reste dominant mais menacé par des fragilités : les mutations de l'appareil productif, la dépendance de centres de décision éloignés, la concurrence exacerbée avec les territoires proches. La décroissance démographique actuelle en Allemagne est une menace pour les entreprises alsaciennes mais une opportunité pour les actifs.

Un certain nombre d'influences extérieures s'accroît : la raréfaction et l'augmentation du coût des énergies fossiles, l'accroissement des risques et du coût de l'approvisionnement en matières premières, le développement de l'économie des échanges (mondialisation) avec la prédominance du commerce maritime, l'importance grandissante de l'économie de la connaissance, porteuse d'innovation, la pression croissante liée aux enjeux environnementaux et aux objectifs de développement durable, l'accroissement de la demande intérieure des pays et la demande croissante en main d'œuvre qualifiée.

Le Bas-Rhin a résisté plus longtemps aux aléas économiques que les autres départements français. Cependant la crise l'a affaibli et il est aujourd'hui amené à valoriser ses atouts : la jeunesse et la formation de sa population active, la qualité de ses équipements et de son cadre de vie, la présence de structures universitaires et de recherche et développement, sa situation dans le bassin rhénan à proximité de plusieurs métropoles, la place de Strasbourg comme capitale européenne.

Le contexte a fortement évolué et les paramètres de la compétitivité pourraient se recomposer en trouvant un nouvel équilibre (entre autonomie et exportation). Il conviendrait alors de mieux croiser les paramètres de l'attractivité et ceux du développement durable (usage des sols, densité des emplois et populations, agriculture et tourisme, université-recherche et entreprise, cohésion sociale,...).

La société numérique : une révolution silencieuse est en cours.

La société numérique est en marche et la demande des particuliers et des entreprises pour disposer d'un accès au haut débit en tous points des territoires est forte. L'accès au numérique pour tous est un enjeu de société. L'action publique est sollicitée pour assurer la couverture des zones moins densément peuplées et pour compenser les écarts de desserte entre les zones urbaines et rurales.

La dématérialisation des pratiques s'accroît, particulièrement dans le monde du travail où l'utilisation des nouvelles technologies prend une part importante. Ainsi, en 2030, la moitié des emplois seraient télé-travaillables en France. L'accès aux services est notamment concerné avec ceux (démarches administratives...) qui sont rendus grâce aux TIC avec des coûts plus faibles.

D'autre part, la technologie est à l'origine d'un fossé culturel croissant entre les bénéficiaires d'une connexion à internet et ceux qui n'en possèdent pas. La formation des citoyens à ces nouvelles technologies, mais aussi la gestion de ses effets (dépendance, déchets numériques...) sont des défis à laquelle l'action publique devra répondre.

Ainsi, la couverture numérique et l'utilisation des nouveaux outils créent d'importantes inégalités face à la révolution numérique. 53% des foyers français disposent aujourd'hui d'un ordinateur et 77% en Alsace. La France est au 14ème rang européen.

La vie est de plus en plus « numérique » et la technologie a transformé la relation à l'espace –le rêve d'ubiquité est réalisé- et au temps -les temps individuels de l'alimentation, du travail, de la vie de famille, amicale, sociale... sont fusionnés-. Les nouvelles technologies ont ainsi introduit un nouveau rapport au temps, en permettant de transformer les instants d'inactivité (attentes, transports...) en temps forts pour l'information, le travail ou le divertissement, et en permettant aux citoyens de faire plusieurs choses en un temps réduit⁵. De même, l'instant et l'improvisation sont privilégiés au détriment de la durée et de la planification. Le rapport entre la demande du citoyen et la réponse publique a changé. « L'innovation est le principal déclencheur du changement social par ses applications dans tous les compartiments de la vie ». C'est aujourd'hui le cas de l'innovation technologique. La valorisation de ce qui existe déjà, par des processus créatifs innovants, est une démarche à soutenir. Des innovations très simples peuvent être imaginées, nous obligeant aussi à revoir nos lieux de vie et à faire émerger des compétences locales.

Le niveau d'information offert par ces médias pourrait aboutir à des formes de concertation de la société civile plus importantes. Nos modes de vie sont en effet en train d'être transformés par les potentiels du numérique.

Le vieillissement de la population : une chance pour l'individu, un défi pour la société.

Les sociétés européennes voient vieillir leur population et l'Alsace n'y échappe pas, malgré ses atouts. En effet, la part des personnes âgées dans la société n'est pas aussi importante que dans d'autres régions françaises ou encore, que dans les régions allemandes voisines. Cela dit, la progression de la population senior est conséquente et impacte fortement le fonctionnement de la société. De 2007 à 2040, en Alsace, les personnes âgées de plus de 60 ans progresseraient de 75%, celles de plus de 75 ans progresseraient de 120%⁶.

Hormis la lourde question du financement des retraites par une population active dont la part recule par rapport aux retraités, se posent d'autres questions. Celle du triptyque habitat/services/déplacement est centrale pour l'avenir et touche le financement du maintien à domicile et de l'hébergement en établissements de plus en plus lourd pour l'action publique, ainsi que l'accès aux commerces et services, aux transports publics, aux loisirs.

In fine, le changement vers une population plus âgée, pose aussi la question de l'attractivité des territoires pour les jeunes et les jeunes ménages, demandeurs pour leur part d'équipements publics adaptés en ce qui concerne le sport, la culture, la garde d'enfants, leur scolarité.

La montée de l'individualisme : porter et susciter le vivre ensemble ou le « libre-ensemble ».

Il est désormais considéré que la société s'organise autour des individus, dont chacun a droit au travail, au loisir, au pouvoir d'achat, à la différence, à la considération, à la compassion, à la réparation. Les produits et les services sont personnalisés et le « sur-mesure » se généralise. Chaque consommateur réel ou potentiel est ciblé. Le « je » et le « moi » sont prépondérants sur le « nous ». L'individualisation peut être vue comme un progrès ou comme la difficulté de la puissance publique et des institutions à s'occuper des gens comme autrefois⁷.

⁵ Le Monde, Les sept révolutions de la société française, 10 mai 2011.

⁶ Source : le vieillissement de la population régionale de 2007 à 2040 - INSEE 2010

⁷ Le Monde, Les sept révolutions de la société française, 10 mai 2011.

Cette montée de l'individualisme est une tendance forte des sociétés occidentales. La société française, en particulier, est passée d'une position verticale et hiérarchique à une structure plus horizontale, en favorisant les relations entre les différents acteurs. Les rapports de force ont changé et les citoyens ont émis des demandes plus fortes, entraînant une judiciarisation croissante suite aux contestations plus nombreuses. Cet aspect a également touché le secteur public, qui doit pouvoir répondre aux nouvelles demandes de participation des citoyens.

La vie en société s'aligne sur le modèle du « libre-ensemble », où les individualités se juxtaposent, s'associent, se réorganisent, se séparent au gré des intérêts changeants.

Face à la demande de plus d'information, de participation, de concertation et donc de clarté et de rapidité de la décision, l'action publique utilise de nouveaux outils et se métamorphose : techniques de concertation, management, enquêtes publiques, TIC, adaptation du profil des agents, techniques de gestion de projets,...

Le lobbying catégoriel est en progression et interpelle les collectivités publiques, garantes de l'expression d'un intérêt général, mais dont elles ne sont plus les seules dépositaires. Le rôle des associations de citoyens se développe aux côtés des pouvoirs publics ou face à eux. Les collectivités publiques sont en dialogue avec le monde associatif ; ce dialogue peut associer le secteur privé. La puissance publique est alors porteuse de pédagogie sur le « vivre ensemble ». Dans ce dialogue apparaît une pression vers plus de codécision qui pose in fine la question de la représentativité démocratique. Des mutations sont en cours dans le tissu associatif, souvent relais de l'action publique : une baisse de l'engagement de ses membres, un déficit en cadres, dans un contexte juridique qui s'alourdit et qui requiert plus d'expertise comme par exemple le Grenelle II et sa mise en application.

L'attitude consumériste se développe et la place de l'intérêt collectif change : les différents services s'organisent de plus en plus autour des individus, en étant les plus proches possibles des attentes individuelles. Cette nouvelle conception centrée sur l'individu nécessite que chacun se prenne plus en main, entraînant un risque de marginalisation pour certains.

La tendance à l'isolement des personnes est une source potentielle de baisse de revenus (divorces, séparations,...) voire de pauvreté et de précarité en cas de cumul avec d'autres causes (santé, manque de formation) et donc de fragmentation sociale. Cependant des initiatives alternatives se développent : colocation intergénérationnelle, circuits courts pour les produits agricoles, covoiturage, auto-partage, proximité des services.

Se manifestent en outre des capacités de la société et notamment des jeunes à se mobiliser très rapidement sur un mode empathique, en s'appuyant sur les TIC. Apparaissent ainsi de nouvelles réponses aux enjeux de société où peut se développer le lien social.

Plus globalement, au cours d'une vie, les personnes n'exercent plus le même emploi, ne restent pas dans le même logement, ont différents partenaires, et pratiquent différentes activités qui les amènent dans des lieux toujours plus nombreux. Ainsi, selon les chiffres apportés par Jean Viard, sociologue, 10 % des Français déménagent chaque année et/ou changent d'employeur tous les 11 ans. Il estime que « nous devons donc modifier notre vision des territoires en intégrant le fait que nous vivons dans une société de mobilité et de discontinuité »⁸.

⁸ Jean VIARD, table ronde du 11 avril 2011, Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin est un territoire dense et contraint où la croissance urbaine se répartit sur l'ensemble du territoire.

Le développement urbain se répartit sur le territoire bas-rhinois.

Strasbourg reste le « coeur » démographique de la CUS et de la métropole avec ses étudiants mais ses jeunes actifs et surtout les familles se déplacent vers la périphérie. De 1999 à 2006, les départs de Strasbourg sont supérieurs aux arrivées : le solde est négatif avec 2100 départs de plus que d'arrivées. C'est ainsi que le développement urbain de l'agglomération strasbourgeoise s'exporte vers la première et la deuxième couronne et sort de la CUS pour atteindre aujourd'hui Saverne, Benfeld, Brumath.

Le développement urbain ne peut plus se poursuivre au rythme actuel avec une telle consommation d'espace.

L'urbanisation à l'extérieur des villes et bourgs centres est liée à des facteurs convergents. Des ménages urbains sont partis, poussés par la montée des prix de l'immobilier et des loyers, par l'aggravation des nuisances de bruit et de circulation, départs facilités par la bonne qualité des liaisons routières vers le pôle d'emploi strasbourgeois. Les communes d'accueil se trouvent alors confrontées à une demande en équipements, services et en commerces de niveau supérieur à leurs capacités budgétaires réelles. Certaines se trouvent reléguées à un rôle de communes dortoirs, exclues du développement économique et en proie à des charges croissantes.

Les communes d'origine voient quant à elles partir les jeunes ménages actifs encore plus loin voire hors du département. Certaines activités sont confrontées à la faible disponibilité et au coût élevé du foncier, aux engorgements des transports aux heures de pointe et à une accessibilité dégradée. Les efforts des communes pour développer leur attractivité se heurtent à leurs charges croissantes et à des revenus en recul.

Le résultat en est l'augmentation des migrations quotidiennes en véhicule individuel, en nombre et en distance, avec en corollaire l'engorgement des entrées de la CUS aux heures de pointe.

De manière plus générale, les territoires ont tendance à se spécialiser, en termes de fonction (habitat, économie, loisirs), en termes de catégories sociales ou de classes d'âge et en termes de richesses publiques ou privées. L'action publique est alors interpellée sur la question du développement équilibré / équitable des territoires.

L'Alsace a des atouts qu'elle doit mettre en avant, afin d'être et d'apparaître attractive.

L'Alsace bénéficie aujourd'hui d'une bonne image, avec un territoire équilibré où la vie est agréable, mais aussi d'un dynamisme économique. Pour conserver cet équilibre et cette attractivité, il faut garder la « matière grise » sur le territoire et attirer les entreprises extérieures. Au niveau de son image, « L'Alsace doit engager une démarche lui permettant de se penser par la perception que les autres ont d'elle, notamment concernant sa qualité de vie et ses savoir-faire »⁹. Cette démarche concerne le tourisme, d'une part en développant la « marque Alsace » et diversifiant l'offre pour attirer de nouveaux publics et, d'autre part, en valorisant la métropole, ses activités et ses innovations au niveau international sans oublier de jouer sur la proximité avec le Bade-Württemberg. Jean VIARD estime qu'il existe

⁹ idem

une corrélation entre l'art de vivre, l'imaginaire, la gestion stratégique des entreprises et les emplois rares. Connaître le positionnement du Bas-Rhin par rapport aux autres régions, notamment touristiques, et aux infrastructures est alors important.

Les demandes des citoyens pour un cadre de vie agréable, avec des espaces naturels et des lieux de rencontre, se font plus pressantes. Il y a aujourd'hui une demande forte pour « réunifier les différents types d'agriculture afin de construire un monde vert » et plus autonome avec, en arrière-plan, la question qui se pose de la sacralisation des terres agricoles.

L'Alsace doit faire face et s'adapter aux grands défis à venir. Elle peut pour cela s'appuyer sur ses hommes et ses territoires, avec ses forces ou faiblesses qui sont autant d'opportunités de transformation.

II – Les enjeux et les 14 défis à relever

De ce qui précède résultent des questions que doit se poser le Bas-Rhin pour son avenir. Elles sont regroupées en trois thèmes :

1. Concilier les activités humaines et l'environnement.
2. S'adapter aux changements et évolutions des modes de vie.
3. Rendre les territoires attractifs.

Sont précisés, à la suite des grandes questions thématiques, les défis que devra relever le Bas-Rhin et les leviers d'action envisageables pour y répondre :

- En caractère normal les leviers de niveau général
- En *caractère italique*, les leviers partenariaux
- En caractère souligné, les leviers d'action propres au Conseil Général

A - Concilier les activités humaines et l'environnement

Les grandes questions pour le Bas-Rhin.

- L'espace naturel, une ressource ?
- L'usage du foncier : quelle optimisation ?
- Comment réduire les vulnérabilités des territoires face aux risques liés aux changements climatiques ou encore aux activités humaines ?
- Comment accompagner le développement d'une agriculture « écologiquement intensive », dynamique, intégrée dans son environnement ?
- Comment préparer notre territoire aux évolutions prévisibles du contexte énergétique ?

L'espace naturel, une ressource à préserver

L'avenir de l'homme et la préservation de son écosystème sont indiscutablement liés. Au-delà de la dimension éthique de cette affirmation, il s'agit de considérer les espaces naturels en ce qu'ils apportent à l'homme : préserver la biodiversité et l'environnement, c'est avant tout assurer un cadre de vie durable et attractif, mais c'est aussi exploiter les potentialités de la nature au service de la qualité de l'eau, du bien-être animal, par l'effet d'ombre des arbres et héberger les auxiliaires de culture dans les trames vertes en contact avec les espaces cultivés.

Dans un département aussi densément peuplé que le Bas-Rhin, l'espace naturel « ressource », répond à une demande de la société d'accéder aux espaces naturels

récréatifs, et au besoin de nature en ville. Notre défi consiste à concilier cette attente forte des habitants, avec les dangers d'une surfréquentation potentiellement dommageable à la nature. Or 10,4% du territoire alsacien bénéficie d'une mesure de préservation de l'environnement, mais seulement 1,7% de ces mesures sont d'ordre pérenne.

Le Bas-Rhin est également privilégié par l'importance de ses ressources en eau, en particulier la nappe phréatique, un réservoir d'eau douce considérable, mobilisé à la fois par l'agriculture, par de nombreuses activités industrielles qui ont, grâce à cette ressource, pu s'implanter dans notre région, et par l'alimentation en eau potable de ses habitants. Cette ressource doit être préservée et gérée de manière économe.

Par ailleurs, les dynamiques environnementales doivent être prises en compte bien plus en amont dans nos stratégies d'aménagement et d'utilisation de l'espace. Cela permettra d'éviter d'une part qu'elles ne se déclinent en contraintes environnementales et ne conduisent à des positionnements d'acteurs parfois conflictuels et d'autre part qu'elles ne génèrent des vulnérabilités supplémentaires pour notre territoire.

L'usage du foncier : quelle optimisation ?

Entre 1976 et 2002, selon une étude récente de l'ADEUS¹⁰, quelque 13.650 hectares, soit 530 ha par an, ont été consommés pour répondre aux besoins en logements, en équipements et en activités économiques (hors réseaux interurbains : routes, autoroutes). Ainsi, durant 26 ans, chaque semaine, une dizaine d'hectares ont été urbanisés. La tache urbaine s'est accrue de 56 %, ce qui correspond à un rythme de doublement de la tache urbaine tous les 40 ans.

Entre 2002 et 2008, la consommation s'est élevée à 624 ha par an, selon les chiffres communiqués par la Préfecture du Bas-Rhin¹¹.

Si ce dernier chiffre est mis en rapport avec le total des zones d'urbanisation future vierges dans les documents d'urbanisme du Bas-Rhin, soit 12800 ha en 2010, les surfaces actuellement disponibles seraient consommées en 20 ans, à l'horizon 2030.

Au-delà du nombre d'hectares consommés et de la manière d'urbaniser dans les territoires, il est nécessaire de compléter l'analyse par l'impact de cette consommation foncière sur les fonctions urbaines.

Dans le Bas-Rhin, en 2002, un hectare urbanisé accueillait en moyenne 40 habitants et/ou emplois. Il y a de fortes différences entre les territoires. La densité du SCOTERS (56 habitants et emplois par hectare) représente le double de ce que l'on observe dans le reste du département (28 hab/ha). Elle atteint son minimum dans la Bande Rhénane Nord et dans l'Alsace Bossue (22 hab/ha). La densité dans les territoires des SCOTs est d'autant plus importante que le territoire abrite un noyau urbain ou un réseau d'unités urbaines importantes.

Pour l'ensemble de ses besoins quotidiens (logement, activités, équipements), un habitant bas-rhinois occupe en moyenne 360 m² d'espace artificialisé. Il en occupait 270 en 1976. Il apparaît donc clairement que la consommation foncière a suivi une pente qui dépasse les simples évolutions démographiques et économiques. Dit autrement, l'évolution future de la consommation foncière dépendra non seulement des évolutions démographiques et économiques à venir, mais aussi de la manière avec laquelle seront gérées la densité et les formes urbaines, non seulement pour les logements mais aussi pour les activités.

Aujourd'hui, avec la montée en puissance des préoccupations environnementales et la nécessité d'assurer la prévention des risques d'inondations, l'optimisation de l'usage du foncier s'impose. Paradoxalement, cette prise de conscience des enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité et reconstruction des trames vertes et bleues), mais aussi énergétiques et agricoles (circuits courts, sécurité alimentaire...) se heurte à une méfiance, sinon à une hostilité d'une partie des citoyens, en ce qui concerne l'utilisation raisonnée

¹⁰ Source : ADEUS - 30 ans d'urbanisation dans le Bas-Rhin- déc. 2010

¹¹ Source : Préfecture du Bas-Rhin sur la base des photos aériennes exploitées dans le cadre du partenariat CIGAL, juin 2011.

des ressources foncières et son corollaire, la densité. Cela se produit non seulement dans les villages, mais de plus en plus dans les agglomérations¹².

Comment réduire les vulnérabilités des territoires face aux risques liés aux changements climatiques ou encore aux activités humaines ?

En effet, le Bas-Rhin est exposé à différents risques qu'ils soient naturels ou générés par l'activité humaine. L'aménagement du territoire et l'accroissement des activités humaines peuvent engendrer de nouvelles vulnérabilités ; les pratiques agricoles, les rejets domestiques ou industriels mais également les choix individuels liés à la mobilité ont des impacts sur la qualité des milieux (air, eau, sols...), sur la biodiversité et par conséquent sur la santé humaine et animale. Enfin, la non prise en compte des enjeux liés aux risques décrits n'est pas en faveur d'une durabilité des systèmes.

L'exposition aux risques est également liée aux changements climatiques et à la cascade de phénomènes extrêmes qui pourraient y être liés : canicules, sécheresses, inondations, coulées de boues, ...

Dans notre département, plus d'une commune sur deux est soumise au risque d'inondation, qui concerne 10% de notre territoire. D'autres conséquences des changements climatiques menacent la santé publique, par la perturbation de la qualité et des approvisionnements en eau (76% de l'eau consommée dans le Bas-Rhin provient d'une ressource unique, la nappe phréatique rhénane), la dégradation de la biodiversité, mais également par l'émergence de nouvelles pathologies d'origine virale. Les activités économiques s'en trouveront également perturbées, à commencer par l'agriculture.

Défi n°1 - Un espace précieux et mieux partagé

Il convient de trouver un équilibre entre les espaces naturels, les terres agricoles et les espaces urbanisés, afin de préserver la diversité des territoires du Bas-Rhin. Les initiatives visant à promouvoir la gestion durable, la préservation et la valorisation des terres agricoles sont à renforcer.

Les leviers d'action.

- Un développement équilibré et durable des territoires sera assuré par l'aménagement de l'espace rural et par l'agriculture : faire émerger une vision partagée de la gestion d'un territoire en facilitant la concertation entre l'ensemble des acteurs à l'aide de l'outil Projet de Gestion Durable des Espaces Ruraux (PGDER) permettant l'atteinte de l'objectif à partir des besoins et souhaits exprimés par les acteurs sur les territoires
- La concertation et la sensibilisation (notamment à travers l'éducation à l'environnement) permettront de développer la prévention des risques et de réduire l'impact négatif des activités quotidiennes sur l'environnement et la santé.
- Des campagnes pédagogiques à la gestion des risques liés aux canicules et à la climatisation seront développées, tant pour l'existant que pour les installations futures.
- *Il importe de maîtriser le foncier et le développement économique et démographique. Il est nécessaire d'optimiser la consommation foncière (notamment à travers l'action de l'établissement public foncier du Bas-Rhin et des droits de préemption,...), tant dans sa répartition géographique que dans le choix de formes urbaines, plus denses, économiquement accessibles et pour un habitat accueillant et attractif. Une mutualisation intercommunale des espaces (activités, équipements) va dans le même sens d'une gestion économe.*
- *L'armature urbaine du Département, les villes moyennes, villes-centres et bourgs-centres sera consolidée et traduite dans les SCoTs.*
- *Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) constitue le cadre de l'exercice de l'action publique en faveur de la protection des espaces et des espèces sur le périmètre bas-rhinois en ciblant les grands principes d'intervention des*

¹² Source : La consommation foncière dans le Bas-Rhin : une optimisation qui s'impose, Les notes de l'ADEUS décembre 2010

collectivités. Il importe à présent pour le Conseil Général de décliner ce schéma en plans d'action sur les territoires, en concertation étroite avec les élus et en opérant sa traduction dans les SCoTs.

- *Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et SAGEECE (Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau participent à la connaissance du risque inondation, voire coulées d'eaux boueuses. Ce risque devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme.*
- *Les dispositifs de protection par rapport aux risques et aux nuisances seront déployés tout en préservant les champs d'inondation. Les politiques du Conseil Général impactant l'aménagement du territoire à l'échelle départementale seront croisées dans un échange proactif pour l'élaboration des SCoTs et des projets sur le territoire*
- *Le soutien aux territoires sera poursuivi en mettant à disposition l'expertise du Conseil Général.*
- *Les trames vertes et bleues mises en place dans le cadre du Comité Alsacien de Biodiversité et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, seront articulées dans l'espace agricole et urbain pour préserver l'environnement. Appui sera pris sur les projets de gestion durable des espaces ruraux (PGDER) et sur le référentiel paysager départemental.*
- *Les zones d'activités abandonnées seront reconverties.*
- *La densification des zones d'activités et des zones d'habitat sera favorisée.*
- *Les zones humides et les espaces de mobilité des cours d'eau seront mieux connus et caractérisés pour être plus efficacement pris en compte.*
- *La maîtrise foncière des espaces naturels sensibles sera poursuivie en complément des mesures agro-environnementales.*
- *La préservation de l'espace sera intégrée en amont dans une stratégie d'aménagement et d'utilisation de l'espace, associant étroitement les acteurs locaux via notamment les SCoTs et leur prise en compte « intelligente » des orientations fondamentales du SDAGE*
- *Une politique incitative privilégiera l'adaptation de l'existant plutôt que le neuf consommateur d'espace, en particulier dans l'habitat.*
- *Les dispositifs d'aides départementaux évolueront pour influencer sur le niveau de consommation foncière des projets portés par les territoires.*
- *La gouvernance dans les domaines de la protection, de la préservation et de la valorisation des espaces naturels et ruraux sera territorialisée autour de maîtres d'ouvrage ayant compétence sur des périmètres adaptés pour porter et animer les projets en cohérence avec les territoires voisins.*
- *Les documents de planification et d'organisation urbaine (SCoT et PLU) intègrent l'ensemble de ses leviers d'actions ; le Conseil Général les accompagne dans son rôle de personne publique associée et par son expertise.*

Défi n°2 - Une nature préservée qui profite à tous

Un cadre de vie préservé et attractif est essentiel pour les citoyens, qui souhaitent de plus en plus avoir accès aux espaces naturels. Assurer la protection des espaces naturels et permettre l'accès à la nature est une demande de la société et un facteur attractif fort du Bas-Rhin. C'est aussi prendre conscience qu'au-delà du cadre de vie, préserver les milieux naturels et la biodiversité est un enjeu économique majeur au regard des services rendus à l'homme par la nature.

Les leviers d'action.

- *Les fonctions de la Nature seront préservées y compris dans leur dimension économique et sous l'angle des services rendus par les écosystèmes.*
- *La protection de l'environnement, l'accès aux énergies renouvelables et la gestion durable des déchets et de l'eau seront promus*
- *La nappe dans son ensemble et en particulier les aires actuelles et futures d'alimentation des captages d'eau potable seront préservées de tout risque (cf protocole départemental de protection des aires de captage prioritaires)*

- *Les efforts de collecte et de traitement des eaux usées domestiques ainsi que de restauration et d'entretien des cours d'eau seront poursuivis afin de contribuer à l'objectif de bon état général des eaux superficielles tel que fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) Rhin Meuse.*
- *L'accès aux espaces naturels doit être assuré comme la réponse aux besoins de nature en ville.*
- *L'accès à cette ressource doit être responsabilisé pour éviter le danger de la sur-fréquentation, de l'urbanisation en intégrant cette composante dans la politique départementale des espaces naturels*
- *Les activités de pleine nature doivent être gérées et aménagées dans un esprit d'utilisation partagée et responsable (PDESI-PDIPR).*
- *Des projets exemplaires seront développés à l'exemple du Tournant du Rhin, du Champ du Feu, de Saint-Nabor et du Ste Odile, du château du Haut Koenigsbourg*
- *La prévention, la réduction des déchets et leur recyclage ou leur réemploi seront promus et favoriseront l'économie sociale et solidaire.*
- *Les politiques de protection de la nature et les centres d'initiation à la nature et à l'environnement seront soutenus.*
- *L'identité et la variété paysagères des territoires seront préservées (Projets de Gestion Durable des Espaces Ruraux, référentiels paysagers, VSA, soutien aux associations foncières pastorales)*
- *Le réseau d'espaces naturels protégés sera complété, prioritairement au sein des zones Natura 2000.*
- *Des efforts d'intégration de la biodiversité seront développés dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement urbain.*

Comment accompagner le développement d'une agriculture « écologiquement intensive »?

Le secteur agricole et alimentaire alsacien tient une place essentielle dans l'économie régionale. Il est appelé à la garder, étant donné la demande croissante mondiale. Cela pose la question de la rentabilité sur un foncier agricole de qualité certes mais rare, cher, convoité et menacé par l'étalement urbain. On constate en effet une perte d'environ 500 hectares de terres agricoles chaque année et les documents d'urbanisme prévoient encore des milliers d'hectares urbanisables.

L'agriculture bas-rhinoise est également fragilisée par les difficultés à transmettre de génération en génération les exploitations agricoles : de ce fait, on assiste à une diminution du nombre d'exploitations par arrêt d'activité ou par le regroupement en sociétés. Ce secteur représente néanmoins 9 600 emplois. L'ensemble des entreprises agro-alimentaires de notre territoire emploie quant à lui environ 15 000 salariés.

Les marges de progrès subsistent pour atteindre une agriculture respectueuse de l'environnement et durable économiquement. C'est ce que souhaite promouvoir la nouvelle Politique Agricole Commune : diversité des cultures, utilisation raisonnable des intrants, respect des espaces naturels. Cela consiste avant tout à favoriser l'émergence d'une agriculture « écologiquement intensive » en lien avec la recherche et l'innovation.

L'agriculture participe à la croissance et à la préservation des territoires ruraux, et à la cohésion territoriale ; elle jouera un rôle de premier plan dans le développement de l'écotourisme. Elle participe également à la stratégie de diversification énergétique et de substitution des produits dérivés de l'exploitation pétrolière grâce à l'utilisation du carbone renouvelable dans plusieurs secteurs : biocarburants, intermédiaires chimiques, plasturgie, emballages, ...

Défi n°3 - L'agriculture au cœur des attentions

L'agriculture est la première concernée par la consommation d'espaces fertiles précieux pour le futur. La préservation de sa fonction économique et nourricière, mais également

du maintien d'espaces ouverts est en jeu. Il convient de mettre en place une agriculture durable, diversifiée et en dialogue avec la société.

Les leviers d'action.

- Il faut aider à l'évolution vers une agriculture de haute technologie, économiquement et écologiquement intensive et acceptée par la population.
- Les espaces agricoles doivent être sanctuarisés dans certains territoires lorsque la présence de l'agriculture y est menacée. *Les zones constructibles dans les documents d'urbanisme devront davantage prendre en compte la préservation des terrains agricoles.*
- *L'agriculture biologique doit être soutenue ainsi que des systèmes de culture et d'alimentation durables et raisonnés.*
- La diversification du laboratoire départemental d'analyses sera poursuivie comme outil au service de l'agriculture et de la santé publique
- *Les coopérations entre agriculteurs, avec la population, avec les collectivités et les autres acteurs, seront développées pour une gestion durable du foncier agricole.*
- L'installation des jeunes agriculteurs sera soutenue pour garder une agriculture bas-rhinoise dynamique et diversifiée.
- Les politiques agricoles du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture seront encore mieux mises en cohérence pour une agriculture économiquement durable et écologiquement soutenable
- Des contrats d'objectifs annuels seront adoptés en matière d'aides agricoles
- La politique des vergers sera développée.
- Le Conseil Général amplifiera ses encouragements aux filières courtes / locales et « bio »
- Le Conseil Général soutiendra l'installation de parcours de découverte de l'agriculture afin de faire connaître les pratiques et de faciliter la cohabitation entre les agriculteurs et les autres usagers de l'espace rural
- La diversification des services rendus par les agriculteurs dans les zones rurales éloignées sera promue (dénéigement, entretien des éléments verts, tourisme à la ferme...)
- Les productions régionales emblématiques (labels AOC, ...) seront soutenues et promues sur les marchés économiques et touristiques.

Comment préparer notre territoire aux évolutions prévisibles du contexte énergétique ?

La diversification de nos sources d'énergie est fondamentale dans l'objectif d'une réduction par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). L'enjeu est d'abord écologique pour limiter les effets des changements climatiques attendus. Il est également économique en raison du coût de l'énergie et de son impact sur le développement des territoires.

Ce coût de l'énergie a en effet peu progressé depuis 30 ans (comparativement aux revenus des ménages). Néanmoins, une augmentation durable du coût de l'énergie se dessine. La diminution des stocks d'énergies fossiles peu coûteuses à exploiter et le coût global plus élevé des énergies renouvelables vont porter les prix des énergies à la hausse. Cette augmentation constituera sans doute un vecteur supplémentaire d'inégalités sociales et territoriales.

La question de l'énergie doit également être abordée sous l'angle du volume d'énergies consommé. Bien que la consommation unitaire des logements, des véhicules et des appareils ait baissé de manière très importante ces dernières années, on n'a jamais autant consommé et utilisé lesdits appareils.

Entre 1973 et 2009, la part de l'industrie dans la consommation énergétique a fortement baissé (de 36 à 23%), celle du secteur « résidentiel/tertiaire » est restée stable (42 à 43%), sous l'effet croisé des économies d'énergie d'un côté et de la surconsommation et/ou sur utilisation des appareils de l'autre, tout comme celle de l'agriculture. Dans le même laps de temps, la part des transports a crû de 19 à 31%. Cela pose la question des formes

urbaines, de la localisation des logements et des emplois et de l'explosion de la mobilité, une valeur toujours aussi forte dans la société d'aujourd'hui.

Défi n°4 - Des réponses locales aux défis de l'énergie

Il importe de sensibiliser la population aux enjeux climatiques et énergétiques et trouver de nouvelles sources d'énergie plus durables. Il conviendrait de tendre vers la densification urbaine afin d'éviter un étalement urbain énergivore dans le cadre des politiques d'urbanisme. Les politiques de déplacements devront intégrer l'objectif de réduction des consommations d'énergies liées aux transports et de diminution de gaz à effet de serre. Il s'agit aussi de développer une production énergétique localisée pour bénéficier d'une plus grande indépendance. .

Les leviers d'action.

- *La production et l'utilisation d'énergies renouvelables sera développée (solaire, éolien, méthane, biomasse,...).*
- *L'assistance à la mise en place de plans de gestion des espaces naturels permettant de récolter du bois tout en conciliant les fonctions écologiques.*
- *Les économies d'énergie feront l'objet de campagnes d'éducation.*
- *L'émergence de nouveaux modes de travail moins consommateur d'énergie sera encouragée (mix télé travail et formes classiques)*
- Des logements mieux isolés seront moins consommateurs d'énergie. La réhabilitation du parc privé sera amplifiée grâce aux outils d'ingénierie technique et financière de type programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat (2^{ème} génération du PIG Rénov'Habitat 67),
- Un accompagnement énergétique des immeubles en copropriété sera mis au point.
- Les territoires seront mieux accompagnés pour améliorer l'articulation entre les transports en commun et l'habitat prévue dans les SCoTs.
- La prise de conscience des collégiens sera poursuivie par l'intensification du bonus-énergie dans les collèges.
- Les dispositifs d'aide seront orientés vers des bâtiments publics économes en énergie.
- Une politique ambitieuse de maîtrise de l'énergie sera poursuivie sur l'ensemble des bâtiments du département (800 000 m²)
- La mise en œuvre d'un plan d'envergure pour la lutte contre la précarité énergétique des ménages intégrera simultanément un volet d'aide à la pierre et un volet d'aide à la personne.
 - Poursuite du Warm front 67
 - Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sera mobilisé pour venir en appui aux ménages en situation de précarité pour maîtriser leurs dépenses d'énergie : aide à la mensualisation des factures, accompagnement lié à la précarité énergétique, formation des intervenants sociaux...

B - S'adapter aux changements et aux évolutions des modes de vie

Les grandes questions pour le Bas-Rhin

- Comment prendre en compte le vieillissement de la population ?
- La jeunesse, un enjeu d'avenir ?
- Comment accompagner la place grandissante, dans la vie de chacun, du temps consacré aux loisirs ?
- Comment accompagner l'interpénétration croissante des temps personnels ?
- Les nouveaux défis liés aux modes de vie et à l'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire (usage de la ville par les ruraux, démocratie locale,...)
- Comment limiter les disparités sociales ?
- Comment compenser le handicap, source d'exclusion de la société ?
- Un logement pour tous ?

- Comment permettre une mobilité durable et efficace pour les habitants et les activités ?
- Un territoire numérique accessible pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux ?

Si les bouleversements à venir des grands équilibres naturels et environnementaux vont indéniablement marquer notre territoire, d'autres évolutions non moins fondamentales vont changer la donne, du point de vue des populations qui vivront ici demain.

Quel sera le visage de la population bas-rhinoise, marqué par une modification des équilibres démographiques et sociaux ?

Comment prendre en compte le vieillissement de la population ?

Au premier rang des évolutions majeures des années à venir, l'augmentation du nombre de personnes âgées, qui va fortement impacter la société. Elles vieilliront globalement plus longtemps et en meilleure santé et seront dépendantes plus tardivement.

Mais le nombre de personnes en situation de dépendance va corrélativement augmenter : il y aura 23% de personnes âgées dépendantes en plus en 2020 en Alsace. Ces personnes vont avoir besoin d'aide pour rester à leur domicile et de places dans des structures adaptées, avec un accompagnement et des soins.

La croissance du vieillissement et de la dépendance entraîne également des risques, à la fois de précarisation, d'augmentation du nombre de personnes se trouvant en dehors des dispositifs de prise en charge, mais aussi de recul de la notion de solidarité.

Les seniors sont aussi une ressource pour la société. Ils consomment et sont source de nouveaux marchés pour les entreprises, notamment dans le domaine du tourisme ou dans la création de produits et services adaptés. Les seniors représentent également un potentiel expérimenté pour les associations, l'éducation et le tutorat au sein des entreprises.

La jeunesse, un enjeu d'avenir ?

Face au risque de bascule générationnelle, accentué encore par le vieillissement de la société, les jeunes sont sans doute, plus que n'importe quelle autre génération, acteurs des transformations à venir et susceptibles d'apporter une contribution essentielle et positive au fonctionnement social.

Ils représentent aujourd'hui 24,6% de la population du Bas-Rhin, et leur part ne sera plus que de 21,4% d'ici 2040.

Les adultes voient souvent les jeunes comme une « génération zapping », instable, aux modes de vie et aux comportements mobiles. Ne faut-il pas voir là une avantageuse adaptabilité, dans une société en mouvement ?

De leur côté, une part significative des jeunes fait preuve de pessimisme et de manque de visibilité sur leur avenir, ce qui interroge.

Il est important dès lors de changer le regard de l'adulte sur les jeunes, qui aspirent à prendre leur place dans la société.

Accompagner les jeunes vers leur vie d'adulte s'appuie sur plusieurs composantes : un milieu familial ou un environnement proche équilibrés, des apprentissages et des connaissances au travers de l'école mais aussi par des activités extrascolaires, et plus généralement un cadre épanouissant favorisant l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que l'engagement.

Les actions devront être adaptées à des publics particuliers : les familles monoparentales, les adolescents, la petite enfance, les jeunes adultes...

Dans une société où les générations cohabiteront plus longtemps du fait de l'allongement de la durée de vie, il sera important de préserver le lien entre les différents âges de la vie.

Défi n°5 - Une place pour chaque génération

Il s'agit de répondre aux exigences de l'évolution démographique et aux attentes des différents âges de la vie. Les personnes âgées ont des besoins spécifiques qui devront être satisfaits, tout comme la jeunesse, les jeunes ménages et les actifs, afin de conserver un équilibre et de favoriser le vivre ensemble.

Les leviers d'action.

- La fragilisation du cadre familial et les accidents de parcours qui en résultent doivent être pris en compte.
- Les ressources existantes sur les questions liées à l'insertion sociale et professionnelle, à l'éducation, à l'engagement, à l'épanouissement,...doivent être promues pour être plus visibles pour les citoyens.
- Une maison départementale de l'autonomie sera créée, en rapprochant les politiques concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- En matière de conception urbaine, la dimension intergénérationnelle est à favoriser à l'échelle du projet, du quartier, de la ville
- *Des espaces seront aménagés et des projets montés pour apprendre le vivre ensemble intergénérationnel : activités partagées, lieux partagés*

LES JEUNES

- *L'offre de logement sera adaptée pour différentes catégories de jeunes : étudiants, apprentis, jeunes couples, jeunes actifs, personnes en situation de handicap...*
- Des résidences juniors seront construites dans le cadre du PDH et du PDALPD
- *La réponse locale en offre de logements adaptés (en termes de prix, d'équipement et de gestion) sera mieux articulée avec les lieux d'emploi.*
- Une attention particulière sera portée aux jeunes et à la parentalité pour permettre à la famille de jouer son rôle protecteur et éducatif
- L'accompagnement scolaire par l'Internet sera soutenu
- L'information sur les métiers scientifiques et techniques sera étendue au Vaisseau.
- L'information des jeunes sera développée pour leur donner des moyens pour leur avenir professionnel
- *Des actions en faveur du vivre ensemble, de l'acquisition de compétences de vie sociale seront développées.*
- *Des projets d'éducation routière innovants pour les jeunes seront développés,*
- Les actions d'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes seront soutenues pour assurer leur autonomie (à l'instar du Pass Accompagnement...)
- Les contrats d'apprentissage à l'emploi au Conseil Général seront développés
- L'offre de la BDBR sera adaptée aux adolescents
- les classes de découverte dans le Bas-Rhin seront soutenues
- Les initiatives des jeunes seront encouragées (Pass Engagement, Pass Jeunes artistes...)
- *L'implication du Conseil Général dans la politique de la Ville ciblera particulièrement les jeunes.*
- Le service civique sera soutenu, par notre action directe, ou via les opérateurs
- Une équipe, franco-allemande de jeunes en service civique interviendra expérimentalement des deux côtés du Rhin.

LES AINÉS

- Les demandes de transports, loisirs, commerces, services, économie... qui évoluent pour une population vieillissante doivent être prises en compte.
- *De nouveaux produits de logement (résidences senior, projets intergénérationnels) pourront être imaginés pour les personnes âgées, comme alternatives à la propriété.*
- *Des réponses nouvelles seront imaginées pour pouvoir mettre plus facilement sur le marché les logements libérés par les seniors lors de leur départ avec le développement de l'activité d'une « agence immobilière à vocation sénior » et le développement du pass résidentiel sénior, avec le développement du bail à réhabilitation pour le parc ancien quitté par les seniors*

- *L'offre de logement et de services d'aide à la personne sera mieux articulée en visant la mutualisation des allocations (APA, PCH...)*
- *Des solutions durables de financement d'une demande croissante pour le maintien à domicile et l'hébergement en établissement doivent être trouvées.*
- *L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie, avec une prise en charge raisonnée par la collectivité, fera l'objet d'une politique renforcée*
- *Une place croissante doit être accordée, à tous les âges de la vie, aux actions de prévention qui limitent ou retardent la perte d'autonomie*
- *Le développement de solutions de répit (accueil temporaire, services à domicile) doit accompagner les aidants familiaux pour maintenir les solidarités intergénérationnelles*
- *L'utilisation des TIC doit améliorer l'efficacité des services rendus au domicile (coordination des intervenants, réactivité dans la mise en place et l'adaptation des services) et l'intervention de la collectivité.*
- *Le déploiement des TIC au service de la santé, du bien-être et de la prise en charge du vieillissement sera soutenu.*
- *Chef de file de l'action gérontologique, la collectivité départementale jouera pleinement son rôle pédagogique et incitatif (réseaux de démonstrateurs de TIC et Santé)*

Comment accompagner la place grandissante, dans la vie de chacun, du temps consacré aux loisirs ?

Les sociologues s'accordent pour constater la place grandissante du temps non dédié au travail, mais dispose-t-on pour autant de plus de temps « libre » à consacrer à la culture, au sport ou aux loisirs en général ?

La gestion du temps, « matière première de la vie », est un des grands enjeux pour demain. Depuis 30 ans, les évolutions du monde du travail (hausse du nombre de femmes actives, évolutions du droit du travail, de la conjoncture économique...) et en particulier la mise en place des 35 heures, ont contribué à modifier la relation et les attentes des français envers le travail (la baisse de 10% du temps de travail a généré un doublement du temps libre). Nous consacrons de plus en plus de temps et d'argent à nos loisirs, même si la multiplication des offres engendre d'autant plus de frustrations.

Les évolutions à long terme les plus lisibles des valeurs de nos sociétés modernes, sont directement reliées à l'essor de l'individualisme, avec comme corollaire une approche de plus en plus consumériste : une demande de produits et services récréatifs sur mesure et ciblés, des sports et des loisirs davantage pratiqués de façon individuelle. Vue comme un progrès par certains, elle peut être également perçue par d'autres comme une érosion de la capacité de notre société à « vivre ensemble » et l'obligation grandissante pour chacun à s'assumer, selon ses moyens.

Ces évolutions cohabitent pourtant avec le développement d'un certain communautarisme qui ne peut être occulté : regroupements divers d'individus en quête d'appartenance (échange d'informations, d'expériences, de convictions via Internet, fête des voisins,...)

Une part prépondérante de l'offre culturelle et de loisirs est apportée par le monde associatif, qui occupe une place incontournable dans ce domaine, mais présente aujourd'hui des fragilités.

Ces fragilités n'obèrent en rien cependant l'incroyable vitalité des associations (la France est l'un des pays européens les plus dynamiques), leur poids économique, leur place dans la fonction sociale (avec une place privilégiée du secteur social en Alsace).

Le défi majeur des années à venir demeure le renouvellement des bénévoles, surtout des responsables, et le recrutement de personnel compétent adapté aux besoins des associations.

La progression du bénévolat des retraités - de plus en plus nombreux - représente un enjeu de taille.

Pour accompagner et répondre aux multiples fractures du corps social, les activités culturelles, sportives et de loisirs sont un vecteur de cohésion sociale de premier ordre. Ceci appelle à poursuivre l'engagement de la collectivité dans ces domaines, d'autant plus menacés dans un contexte de réduction des budgets. Il s'agit d'affirmer le service public comme espace de régulation des tensions du monde, d'intégration et de réconciliation, à travers le soutien aux lieux et aux activités de culture ou de loisirs.

Les nouveaux défis liés aux modes de vie et à l'intégration de l'ensemble des acteurs du territoire (usage de la ville par les ruraux, démocratie locale,...)

Que ce soit pour les façons d'habiter, de se déplacer ou encore de consommer, le changement des pratiques vers un territoire durable repose en très grande partie sur des transformations des comportements de la population. L'association des habitants aux politiques publiques est donc une condition sine qua non, bien que difficile à remplir compte tenu de la longueur des processus de concertation, et de la montée de l'individualisme et de la fragmentation sociale.

Des réponses novatrices en matière de démocratie locale sont alors nécessaires pour convertir l'angoisse en action vertueuse.

En plus des habitants, les autres acteurs du territoire (aménageurs/promoteurs, associations diverses, universités, opérateurs d'énergie, etc.), méritent également un renouveau des modes d'association aux politiques publiques. Le partage par la démocratie locale est d'autant plus important qu'il permettra de mieux comprendre les attentes et besoins de chacun pour mieux faire émerger une conduite éclairée des intérêts de tous¹³.

Comment limiter les disparités sociales ?

Du point de vue des équilibres sociaux, le Bas-Rhin garde une position favorable car il est moins soumis à la précarité. Cependant cette position s'effrite de manière durable. La paupérisation est en progression, notamment pour les jeunes et les plus âgés, et la baisse du pouvoir d'achat entraîne une fragilisation accrue de la classe moyenne et des classes défavorisées.

De nouvelles fragilités émergent : les situations financières des surendettés s'aggravent, le coût de l'énergie toujours plus élevé met certains ménages en difficulté.

Ce contexte met sous pression les systèmes de protection sociale, sollicités par des demandes croissantes, alors même qu'ils deviennent contraints par la réduction des fonds publics.

Les disparités territoriales s'accroissent, avec des risques de recul démographique et économique. Ces risques sont en particulier liés aux équipements et aux services offerts, et pourraient accentuer la paupérisation des populations situées dans les territoires périphériques et ruraux.

Ces disparités s'illustrent par exemple par la concentration des praticiens (médecins spécialistes) dans les villes et un recul dans certains territoires périphériques.

Comment compenser le handicap, source d'exclusion de la société ?

Une catégorie de population est à considérer avec une attention particulière maintenant, c'est celle des personnes handicapées.

Elles sont environ 30 000 dans le Bas-Rhin fin 2007, et font face à tout âge à un grand nombre de difficultés, dans un territoire inégalement desservi en termes de structures qui leur sont destinées.

Concernant les enfants, les familles sont souvent isolées pour trouver des places en structures adaptées pour leur enfant, et l'intégration en milieu scolaire se fait souvent de manière individuelle.

¹³ Source : Dimension villes et territoires n°65 - Construire un territoire métropolitain durable : des concepts et des hommes, ADEUS, février 2011

Accéder à un emploi reste une tâche difficile pour les adultes handicapés, alors même que cet accès est un enjeu essentiel pour leur insertion dans la vie sociale et leur autonomie financière. Beaucoup souhaitent également rester à leur domicile, dans un environnement adapté.

Les personnes âgées en situation de handicap présentent quant à elles une vulnérabilité accrue face au vieillissement.

Défi n°6 - Une société plus engagée et plus solidaire

L'action sociale est de plus en plus nécessaire. Elle est au cœur de l'action départementale, épaulée par les associations, pour remédier aux effets de la fragmentation sociale en cours.

Les leviers d'action :

- L'offre de proximité devra être maintenue et développée (réponse au vieillissement de la population...)
- Il faut agir en faveur de la prise d'engagement chez les jeunes et faire découvrir le plaisir de l'engagement et de l'action en commun
- *L'aide aux associations partenaires de la collectivité, notamment en matière d'action sociale, sera poursuivie. Le soutien au tissu associatif, porteur de citoyenneté et relais d'expression, sera développé (professionnalisation, gestion financière, assistance juridique)*
- Le bénévolat sera favorisé et valorisé (Pass' engagement)
- La solidarité, l'entraide entre bas-rhinois, l'engagement citoyen, et d'une manière générale l'économie sociale et solidaire, doivent être encouragés, en tant qu'outils de développement des territoires
- Mettre en place des lieux de dialogue et de concertation avec les usagers pour qu'ils s'approprient l'action publique et concourent à sa définition
- Les personnes seront associées à la résolution de leurs difficultés
- Les actions en faveur de l'habitat et celles en faveur de l'insertion seront mieux articulées.
- La solidarité sera renforcée par des produits intergénérationnels pour l'habitat.
- *Le Conseil Général continuera à s'impliquer dans le soutien aux quartiers concernés par la politique de la Ville, à la fois sur les volets humain et rénovation urbaine.*
- Développer et venir en appui aux actions luttant contre l'isolement des bas-rhinois
- Une école de la deuxième chance sera imaginée et mise en œuvre afin de permettre aux jeunes en situation d'échec de retrouver un parcours de réussite.

Handicap :

- L'accessibilité, notamment physique, aux services, lieux et espaces doit être facilitée pour les personnes en situation de handicap.
- Des formules innovantes seront développées pour la prise en charge des enfants handicapés au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance : assistants familiaux spécialisés, équipe mobile d'appui...
- Laboratoires pour la création de solutions d'accessibilité à la culture pour les publics des personnes soumises à handicap (à travers le château du Haut-Koenigsbourg, le Vaisseau...)
- Favoriser les parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap dans les collèges
- Des solutions alternatives à l'hébergement en continu des personnes en situation de handicap seront promues : accueil de jour, accueil séquentiel, multi-accueil, habitat autonome avec mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Un logement pour tous ?

Au premier rang des préoccupations des bas-rhinois : le logement. C'est aussi le premier poste de dépense des ménages.

Le logement n'est pas un bien comme les autres : il représente pour les individus à la fois la réponse au besoin primordial d'être à l'abri, un espace de vie et un lieu intime, un

miroir réfléchissant la représentation de la personne ou de la famille. C'est également un patrimoine.

Il se transforme en fonction des évolutions démographiques et sociétales : l'habitat de demain devra répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, à la réduction de la taille des ménages, aux recompositions familiales...

La pierre reste une part forte dans la constitution du capital des familles, ce qui amène les ménages à investir sur des montants élevés, avec pour conséquence une augmentation toujours plus importante du coût des biens et du foncier.

57% des ménages bas-rhinois sont propriétaires ou accédants (pour une moyenne de 57,4% en France) et ce chiffre s'élève à 80% dans les villages du département.

Pourtant, le développement des précarités durables nécessite de maintenir et de renforcer l'effort de développement d'un habitat accessible financièrement à tous.

En effet, plus de la moitié des ménages remplit les conditions pour être éligible au parc social, et environ 1/3 au parc très social.

5 à 6 000 logements seront à produire par an d'ici 2030 pour accueillir les 120 000 habitants attendus : il faudra travailler à produire un habitat durable, plus économe en espace avec des formes plus denses, et plus économe en énergie.

Défi n°7 - Un accès à l'habitat facilité

Il s'agit de répondre à la demande de logements, notamment de logements aidés, et de mieux les répartir sur le territoire du Bas-Rhin.

Les leviers d'action.

- 5 000 à 6 000 logements par an au moins seront réalisés pour répondre aux besoins des habitants, en intégrant une offre locative à loyer encadré, l'accession sociale à la propriété et la promotion immobilière
- L'émergence d'un « habitat universel » permettant à chaque âge de la vie d'être en sécurité et confortable dans son logement (jeunes enfants, femmes enceintes, jeunes mères, sénior, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation d'handicap) sera accompagnée : développement de produits non stigmatisant, normes d'habitat et organisation des logements intégrant cette dimension.
- Des outils de fluidité du parcours résidentiel pour toutes les catégories de ménages (garantie universelle des loyers, agence immobilière à vocation sociale, bureau d'accès au logement, lutte contre la vacance de logements, guichet unique de la demande HLM, outils de mise en relation de l'offre locative privée avec la demande, etc.) seront mis au point.
- Le développement d'outils d'ingénierie financière et technique d'accès au logement et à la propriété (auto construction, habitat participatif, auto réhabilitation encadrée, habitat solidaire, hébergement intergénérationnel solidaire, démembrement du droit de propriété par un « time sharing » générationnel, etc.) sera réalisé.
- Les investisseurs privés seront associés plus fortement aux objectifs des acteurs publics.
- *L'accompagnement du parcours résidentiel des ménages doit être renforcé et la mobilité facilitée dans la localisation, le statut en propriété ou en location et les coûts du logement.*
- *Les pôles de développement qui accueillent de manière privilégiée de l'habitat devront être hiérarchisés et accompagnés, en articulation avec les transports, l'emploi, les services et les équipements.*
- *Le plan départemental de l'habitat (PDH) et les SCoTs devront continuer à être articulés en s'appuyant sur l'armature urbaine dans une vision du futur pour les politiques de déplacements et de services*
- Le Département a vocation à conforter son rôle d' « autorité organisatrice de l'habitat » pour échanger et coordonner les objectifs des divers acteurs. Son réseau

d'implantations et ses partenaires permettront une diffusion d'information large sur l'habitat, grâce notamment aux futurs points info'habitat 67.

- *Le logement locatif à loyers encadrés doit être soutenu dans le parc privé et le parc social, sur l'ensemble du territoire du département.*
- *Des partenariats et convention d'objectifs seront établis avec les bailleurs sociaux et les promoteurs.*
- *La politique d'adaptation du parc social aux plus fragiles (loyers très sociaux, logement accessible aux personnes en situation de handicap) sera poursuivie de même que la lutte contre la précarité énergétique.*
- *L'accompagnement du soutien au volet habitat de la rénovation urbaine des quartiers conventionnés avec l'ANRU sera poursuivi.*
- *Des projets d'aménagement innovants seront mis en place pour l'habitat (Quartier + 67).*
- *Le principe d'appel à projets réguliers est retenu afin d'accompagner l'émergence de nouvelles formes d'habitat, d'occupation du logement, de modes de vie dans le logement, de services à la personne.*
- *Des formules nouvelles de logement intergénérationnel seront développées (logements de jeunes par les personnes âgées).*

Comment permettre une mobilité durable et efficace pour les habitants et les activités ?

Autre nécessité fondamentale pour nos concitoyens, leur mobilité et leur besoin de se déplacer.

Au cours des cinquante dernières années, le territoire de vie des bas-rhinois s'est considérablement élargi, avec l'éloignement plus ou moins grand des lieux de domicile, de travail, de commerce, de loisirs,...

Dans les années 2000, les Français parcourent 14 300 km par an, soit quatre fois plus que 40 ans plus tôt.

Cette évolution a été rendue possible par le développement du réseau routier, le faible coût du déplacement et la très grande flexibilité offerte par la voiture individuelle. Elle a transformé durablement notre territoire.

La mobilité est considérée par beaucoup comme un droit auquel seule la voiture individuelle répond entièrement. Or ce mode de déplacement comporte des inconvénients majeurs en termes d'impacts climatiques, de santé publique (pollution et absence d'exercice physique) ou encore de fonctionnement du territoire (bouchons, omniprésence de la voiture dans l'espace public).

Les évolutions technologiques ne constituent pas des solutions universelles : la voiture individuelle, même « propre », continuera de générer bouchons, bruit et insécurité.

C'est toute la chaîne de mobilité qu'il faut repenser pour favoriser, pour chaque déplacement, le mode le mieux adapté. Il s'agit ainsi de reconsidérer l'offre globale de mobilité en lien avec une évolution souhaitable des comportements de l'ensemble des usagers.

La mobilité est en lien direct avec l'énergie, et dans un objectif de diviser par quatre (« facteur 4 ») les émissions de CO², la baisse du trafic routier constitue un levier fort.

Habitat et transports doivent aller de pair dans une approche globale d'aménagement de l'espace articulant également les emplois, les services, les équipements et les espaces naturels et agricoles, pour une localisation plus optimale et économe sur le territoire.

Défi n°8 - Des modes de transport pour tous les besoins.

Les modes de déplacement seront adaptés aux besoins des habitants et des activités. Une offre de transport diversifiée et optimisée, correspondant aux besoins des citoyens, permettra d'adapter chaque déplacement au mode le plus pertinent.

Les leviers d'action.

- La chaîne logistique du transport de marchandises doit être organisée pour en limiter les nuisances.
- La circulation de poids lourds en ville pourrait être limitée par la création de centrales de logistique urbaine.
- *La desserte des grands sites logistiques par les grands axes de transports (fleuve, fer, route) sera favorisée*
- *Le renforcement du rôle multimodal du port de Strasbourg sera poursuivi.*
- *La mobilité des individus évoluera sur la base d'une double entrée : d'une part la contrainte (stationnement, limitation des capacités routières, ...) et d'autre part le déploiement d'une offre concurrentielle à la voiture individuelle (transport collectif de masse, autopartage, vélo,...).*
- *Le comportement des usagers évoluera vers une mobilité plus durable (route intelligente, pédagogie, ...).*
- *Les initiatives de travail alternatives limitant les déplacements seront promues (mélange travail au domicile et au bureau dans la semaine)*
- Avoir une politique des transports intégrant l'ensemble des modes de transport :
 - un réseau d'infrastructures routières et de transport de qualité sera maintenu et la qualité du réseau sera préservée avec maintien d'un niveau d'investissement important.
 - transports interurbains (Réseau 67)
 - l'offre sera optimisée en lien avec les territoires et les transports à la demande (TAD) existants
 - la tarification sera simplifiée (tarification unique)
 - l'attractivité du réseau sera développée par une promotion de ce réseau
 - le TSPO (transport en site propre Ouest) sera réalisé et les études de produit de ce type vers d'autres territoires seront poursuivies
 - pour optimiser l'utilisation du site internet de covoiturage mis en place, un schéma directeur des aires de covoiturage en lien avec les territoires sera réalisé.
 - l'intermodalité sera renforcée par la mise en place d'une carte orange alsacienne avec les autres autorités organisatrices des transports.
 - Des Plans de déplacement d'entreprise seront soutenus (à l'instar de MOBILEO pour le CG)
 - le plan vélo 2020 sera mis en œuvre en mettant l'accent sur les déplacements utilitaires, la valorisation touristique et l'implication des structures et acteurs locaux ; les structures locales seront impliquées.

Un territoire numérique accessible pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux ?

Enfin, une mutation majeure de nos sociétés est en marche, c'est celle du passage vers la société numérique, qui impacte de manière transversale toutes nos activités.

L'accès au numérique pour tous est un enjeu de société, voire de démocratie. En effet, l'aménagement numérique du territoire permettra non seulement d'améliorer le service rendu à tous les bas-rhinois, mais facilitera l'intégration des personnes en difficulté sociale et économique.

La compétitivité numérique est aujourd'hui la condition sine qua non de la croissance. Les TIC constituent l'un des moteurs du développement des sociétés modernes. Grâce à Internet, entreprises, administrations et citoyens ont de nouveaux moyens d'innover, de travailler, de changer, et d'évoluer. Par ailleurs, l'économie numérique occupe une place importante au service de l'économie verte, et en termes d'emploi.

Bien que les effets positifs des TIC sur la formation, l'économie, le gain de productivité soient incontestables, des effets négatifs sur le plan social ou environnemental posent question.

Des problèmes de dépendance et/ou d'addiction sont observés chez les nouvelles générations.

Une atteinte aux libertés individuelles est mise en avant en raison du nombre considérable de caméras vidéosurveillance présentes sur le territoire. En effet, 300 000 caméras sont installées en France.

D'autres effets indésirables des TIC sur la planète et l'environnement sont à relever, de par leurs impacts énergétiques : 45% de la consommation énergétique des ménages serait due aux équipements électroniques.

Le traitement des déchets numériques mériterait d'être amélioré : nous produisons 15 kg de déchets numériques par personne et par an, dont 2 kg seulement sont recyclés.

En 2010, 8,1 kg de déchets électriques et électroniques ont été collectés par personne dans le Bas-Rhin pour environ 23 kg par habitant mis sur le marché, qui comprennent entre autres des déchets « numériques ».

En matière de pratiques et d'usages de l'information numérique, on observe des écarts durables, cette fracture numérique apparaissant dans de nombreux cas comme un symptôme générateur de nouvelles fractures sociales. Ce sont notamment les populations isolées, les personnes dont le rapport à l'écrit et à l'abstraction est difficile qui ont du mal à s'adapter aux évolutions récentes de la société.

Cependant, des actions publiques adaptées pourraient être déployées en s'appuyant sur les technologies numériques, qui permettent de réduire les déplacements physiques, en adoptant alors une posture de développement durable, et de garantir la sécurisation des données et des échanges.

Au total, le numérique est surtout porteur d'un fort potentiel d'amélioration des performances, de productivité et de compétitivité pour notre territoire.

Défi n°9 - Le numérique au service des habitants.

L'évolution vers la société numérique doit être accompagnée en adaptant l'action publique. Il s'agit de développer l'équipement, l'accès et la formation des citoyens à de nouveaux outils afin de faciliter l'ouverture aux connaissances, aux services et au travail à distance.

Les leviers d'action.

- Des services interactifs permettront la réaction et la co-production de services par l'utilisateur.
- *La construction de logements répondant aux demandes des particuliers, population âgée et fragilisée à domicile: domotique, gestion en temps réels des copropriétés, médicalisation, accès pour les personnes handicapées...sera aidée.*
- *Le travail à domicile sera facilité. Des initiatives pour le télé travail seront lancées.*
- *En lien avec la Région et le Département du Haut-Rhin, un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) sur l'accès au Très Haut Débit pour assurer un équipement THD de l'ensemble du département est en cours et pour éviter que les opérateurs ne couvrent que les zones rentables.*
- L'administration électronique « E-Administration » vers l'utilisateur, les entreprises et les partenaires sera développée, et adaptée aux profils diversifiés des usagers
- L'ouverture des services publics (plages horaires...) sera à revoir, en lien avec les services offerts en ligne
- Les profils et la formation des agents du service public seront adaptés.
- L'E-administration sera intégrée dès la phase de réflexion de la réorganisation territoriale.
- *Les données seront échangées, coordonnées et mutualisées entre collectivités partenaires.*
- Le numérique sera mis au cœur de l'éducation dans les collèges : le collège du troisième millénaire sera déployé en favorisant les activités éducatives offertes par les technologies numériques.

- Pour l'accès à Internet Très Haut Débit, il sera opportun d'anticiper les évolutions technologiques et de prévenir les inégalités territoriales : des actions ont déjà été menées dans ce sens en ce qui concerne la téléphonie mobile;
- L'offre culturelle dématérialisée sera développée dans le réseau de lecture publique

C - Rendre les territoires attractifs

Les grandes questions pour le Bas-Rhin

- La qualité du cadre de vie comme base de l'attractivité du Bas-Rhin ?
- Comment faciliter le renouvellement du tissu industriel régional pour rester attractif face aux multiples incertitudes et enjeux de demain ?
- Comment faire pour développer d'ici 2030 sur les territoires alsaciens des activités innovantes, compétitives et performantes ?
- Dans une bataille pour l'emploi qui s'intensifie, quels atouts de compétitivité de plus en plus pointus développer ?
- Comment conforter l'économie touristique comme moteur du dynamisme régional et vecteur privilégié de l'image des territoires ?
- Quelle stratégie dynamique développer sur les territoires pour allier éducation, formation et insertion sociale ?

La qualité du cadre de vie comme base de l'attractivité du Bas-Rhin ?

La qualité du cadre de vie s'apprécie différemment selon que l'on soit enfant, étudiant, actif jeune, famille, retraité. Il constitue néanmoins dans tous les cas un critère de premier ordre pour les habitants qui choisiront de rester ou de s'établir pour une période plus ou moins longue dans le Bas-Rhin.

La qualité des paysages naturels et urbains est un élément déterminant du cadre de vie pour l'ensemble de la population de notre Département.

Le cadre de vie répond également aux différentes demandes et aspirations de la société : équipements scolaires, sportifs et culturels, animation locale, proximité des services et des commerces, architecture, espaces publics, accessibilité et disponibilité des transports collectifs.

En parallèle, il s'apprécie dans le domaine économique en fonction de la disponibilité des infrastructures de transport, d'énergie et de communication.

Certains déséquilibres persistent en matière d'offre d'équipements et de services. On constate par exemple que globalement, l'égalité d'accès à l'offre culturelle n'est pas assurée sur le territoire, la consommation culturelle augmentant avec le degré d'urbanisation et les zones rurales continuant à être moins bien équipées.

Comment faire pour développer d'ici 2030 sur les territoires alsaciens des activités innovantes, compétitives et performantes ?

Quelques éléments chiffrés permettent d'éclairer la place de la recherche et de l'innovation en Alsace :

- En 2007, 9 300 salariés travaillaient dans la recherche et le développement (R&D) en Alsace (53% en entreprise et 47% dans le secteur public).
- En janvier 2011, l'Université de Strasbourg compte environ 42 500 étudiants.
- Il existe actuellement 5 pôles de compétitivité en Alsace (BioValley, Fibres Grand Est, Véhicule du Futur, Alsace Energivie et Hydreos). Fin 2008, 148 établissements, représentant 13,2% de l'emploi industriel alsacien étaient rattachés aux 3 pôles alors recensés.
- En 2007, en Alsace, la dépense intérieure de recherche et développement représentait 1,6 % du PIB.
- Fortement liée au profil sectoriel de la région, la recherche privée consacre plus de 90 % des montants à l'industrie.

- D'ici 2030, le recours aux biotechnologies assurera jusqu'à 50% de la production agricole et 80% des produits pharmaceutiques.

Pour répondre aux problématiques liées à l'énergie, à la santé, à l'agriculture, à l'habitat ou encore à une mobilité durable, un territoire a besoin de tous ses chercheurs qu'ils soient publics (universités, écoles) ou privés (entreprises) pour élaborer une vision de la recherche, source d'innovation et contribuer ainsi au développement d'une bio économie dynamique.

Innover est en effet nécessaire aux entreprises de R&D pour assurer leur compétitivité et leur crédibilité scientifique, mais également pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société. Pour répondre à cet enjeu, les entreprises doivent mobiliser toutes les ressources en lien avec l'information, les divers partenariats et l'intégration de la communauté scientifique internationale.

Des actions publiques pourraient soutenir le développement de l'innovation par le financement de projets de recherche et développement d'entreprises en création ou en développement, mais également par l'aménagement du territoire.

Défi n°10 - Des services attractifs pour les habitants et les entreprises

Optimiser la qualité des services à la population et aux entreprises dans un territoire attractif pour faciliter l'installation des familles et des activités. Les particularités des territoires doivent être prises en compte.

Les leviers d'action.

- *Les actions aux effets de levier importants feront l'objet d'un soutien continu comme par exemple :*
 - *les projets d'équipements structurants des TGV Est Européen et Rhin-Rhône,*
 - *l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, et ceux du Rhin Supérieur de Suisse et d'Allemagne*
 - *le transport fluvial rhénan sera soutenu et valorisé*
 - *l'accès pour tous à l'Internet à Très Haut Débit*
 - *le développement de l'Université de Strasbourg,...*
 - *faciliter le maillage des réseaux de transport et de communication, conforter l'attractivité de ses territoires et soutenir la compétitivité du Bas-Rhin*
- *Les territoires seront soutenus pour la création d'équipements structurants et de services de qualité pour la population, en particulier grâce à la contractualisation et l'encouragement des maisons de services.*
- *L'offre en équipements et services des territoires doit être évaluée pour garantir l'équité et assurer une cohérence départementale.*
- *Les démarches de « collègues » ouverts seront expérimentées et étendues le cas échéant.*
- *L'offre de logement sera diversifiée, notamment en ce qui concerne le logement locatif, afin de répondre à des demandes ciblées.*

Les entreprises

- *Il sera proposé aux managers et cadres et notamment aux nouveaux ménages actifs un cadre de vie attractif pour eux et pour leur famille (scolarité des enfants, offre culturelle et sportive, paysage et urbanisme de qualité)*
- *L'accessibilité multimodale des zones d'activités sera renforcée (rail, Rhin, routes).*
- *Les réseaux seront développés et améliorés : TIC, aéroport, grand contournement Ouest, TGV, électricité, eau, numérique très haut débit...*

La population

- *L'attractivité du territoire et de ses équipements pour les jeunes et les jeunes ménages doit être maintenue. L'offre de nouveaux services vers les seniors (TIC et santé) ... sera développée.*
- *Les horaires et les plages d'ouverture des services publics seront modulés.*

Défi n°11 - Une vocation européenne renforcée pour Strasbourg

Strasbourg est une ville européenne qui doit s'affirmer comme telle. Il faut renforcer son dynamisme pour un rayonnement sur les territoires et un développement de l'ouverture sur le Rhin et les régions frontalières.

Les leviers d'action.

- La place de la métropole strasbourgeoise dans la hiérarchie urbaine économique est à conforter, notamment à l'échelle du Rhin Supérieur
- Le soutien à l'université de Strasbourg et aux relations développées avec les universités allemandes et suisses du Rhin Supérieur est à poursuivre.
- *Le rayonnement culturel de Strasbourg sera renforcé pour le mettre en synergie avec les autres grandes villes rhénanes*
- *Le Conseil Général poursuivra son soutien à Strasbourg et à son agglomération dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »*
- Une approche transversale des questions touristiques doit être développée aux différentes échelles: complémentarité entre Strasbourg, Colmar et Mulhouse, dynamique touristique de la CUS à l'échelle de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau et plus largement du Bade-Wurtemberg.
- L'effort pour l'apprentissage de l'allemand et de l'anglais précoce et permanent au long de la scolarité sera accru, notamment dans le cadre des études professionnelles.
- Des formules novatrices d'enseignement renforcé de l'allemand seront expérimentées.
- *La fonction métropolitaine et de capitale européenne de Strasbourg et, en particulier, son accessibilité aérienne seront soutenues*
- *L'intégration scolaire des familles en mobilité dans le cadre des fonctions européennes seront renforcées.*

Dans une bataille pour l'emploi qui s'intensifie, quels atouts de compétitivité de plus en plus pointus développer?

L'emploi, en France, se distingue par un très faible niveau d'activité aux âges extrêmes, ce qui constitue depuis de longues années une exception française. L'éviction des seniors du marché du travail se double d'une très difficile insertion pour les jeunes, tant les non diplômés qu'une part non négligeable de ceux ayant un diplôme (alternance de périodes de chômage et d'emplois précaires).

En 2008, le taux de chômage des jeunes (15 - 24 ans) était en France de 18,1% (fin 2009 : 25%), aux Etats-Unis de 12,8%, en Allemagne de 10,4% et au Danemark de 7,2%.

En janvier 2011, 15,7% des demandeurs d'emploi en Alsace avaient moins de 25 ans (15,3% au niveau national), ce qui correspond à 17 310 jeunes.

L'Alsace fait partie des régions françaises les plus touchées par la forte dégradation de la conjoncture dès le 2ème trimestre 2008 : en 2 ans (2008 - 2009), l'industrie, puis la construction ont connu les plus fortes diminutions d'emploi (jeunes et hommes surtout).

Les taux de chômage relevés étaient en France de 9,2%, en Alsace de 8,4%, dans le Bas-Rhin de 8,0% (fin 2010), en Rhénanie-Palatinat de 5,7% et dans le Bade-Wurtemberg de 4,4% (mars 2011).

L'évolution des taux de chômage était, de 2004 à 2009, pour le Bas-Rhin + 0,5%, l'Alsace - 1,7%, la France + 2,1%. Et plus précisément, de 2008 à 2009 au début de la période de crise économique, pour le Bas-Rhin - 2,7%, l'Alsace - 3,1%, la France (- 2,3%).

La transition entre école et vie active est particulièrement problématique.

L'hebdomadaire britannique The Economist, dans le cadre d'un bilan de la France en 2010 estime que « les jeunes sont exclus du marché du travail par une législation trop contraignante et coûteuse, qui décourage les employeurs de créer des postes ».

Le taux d'accès des diplômés de l'enseignement supérieur à un emploi, un an après leur fin d'études, est en France de 60%, en Allemagne de 80%, aux Pays-Bas de 90%.

En 2009, une forte baisse du taux d'insertion professionnelle en Alsace a été observée, en lien avec le retournement économique de fin 2008 : pour les lycéens de - 10 points et pour les apprentis de - 14 points.

En 2010, le taux d'insertion des jeunes en Alsace était de 55%, 7 mois après leur sortie (études ou apprentissage). Cette part est en recul depuis le début des années 2000 : pour les lycéens de - 33 points, pour les apprentis de - 25 points.

En 2010, plus du tiers des jeunes salariés français de 15 à 29 ans étaient intérimaires, en contrat à durée déterminée ou aidé.

Un certain nombre de grandes tendances et enjeux pour l'avenir peuvent être dégagés :

- . L'emploi est fragilisé dans un contexte mondial instable.
- . Les demandes en qualifications sont de plus en plus fortes.
- . L'emploi est lié à des centres de décision extérieurs, voire lointains.
- . La concurrence est féroce entre les territoires à l'échelle mondiale et la promotion territoriale est indispensable.

Comment faciliter le renouvellement du tissu économique régional pour rester attractif face aux multiples incertitudes et enjeux de demain ?

Pour rester compétitive et se développer, l'économie alsacienne devra faire face et intégrer les influences des multiples tendances lourdes qui se profilent à l'horizon : évolution de la donne concernant les énergies fossiles, les matières premières, l'économie des échanges (mondialisation) et de la connaissance (innovation), l'environnement et le développement durable, la demande des pays émergents...

Elle devra également prendre en compte les évolutions démographiques prévisibles et notamment les périodes de recul des classes d'âge actives, face au regain d'attractivité du voisin allemand (augmentation des flux transfrontaliers, actuellement 10% des actifs alsaciens). Une attention particulière est à porter également aux transmissions d'entreprises.

L'industrie occupe, depuis longtemps, une place importante en Alsace, et dans le Bas-Rhin. C'est toujours le cas aujourd'hui, même si son poids tend à décroître au profit du secteur tertiaire (69,5% des emplois en 2011).

L'Alsace reste, en effet, la 2ème région française pour la part de son effectif industriel dans l'emploi salarié régional et pour le volume de production exporté. L'Industrie dans le Bas-Rhin représente 30,1% des emplois en 2011, avec un recul de 23% des emplois salariés de 2001 à 2010.

La place des filiales de groupes étrangers (allemands et américains essentiellement) est confortée : en 2007, 43 % des salariés de l'industrie alsacienne dépendaient d'un groupe industriel étranger ; de 1997 à 2007, on a observé une hausse de 6% du nombre de salariés travaillant dans des filiales de groupes industriels étrangers (alors que les effectifs globaux baissaient de 10% dans le même temps).

Une menace existe, concernant le renouvellement du tissu industriel régional.

Le tissu économique, en pleine restructuration, va poursuivre sa mutation et son renouvellement : les produits et services de 2030 n'existent pas encore.

Les entreprises existantes constituent un gisement d'emplois et d'innovation important.

On estime à 2 440 le nombre d'établissements dans les secteurs potentiellement innovants (industrie et tertiaire) en Alsace, ceux-ci employant 25 500 salariés (effectif en augmentation de 15 % de 2004 à 2007).

Les attentes des entreprises pour un environnement favorable au maintien et au développement des activités économiques restent fortes.

Pour mémoire, le nombre de cadres alsaciens a baissé de 600 chaque année entre 2000 et 2005.

Dans le contexte de la concurrence entre les territoires pour l'accueil des activités, une promotion offensive du territoire sera nécessaire. Elle passera par la valorisation de la dimension « Haute Qualité Humaine » alsacienne.

Cette dimension HQH correspond à 7 valeurs clefs : innovation, excellence, ouverture, humanisme, développement durable, changement et lien social.

La montée en puissance de l'économie résidentielle, qui concerne les revenus liés aux emplois publics, aux pensions de retraite, aux prestations sociales, au tourisme,... au contraire de l'économie productive, devrait permettre la création de nouveaux métiers et services à la population.

Répondre aux besoins des territoires devrait passer par le développement d'une économie créatrice d'emploi (pour toutes les strates de la population), de richesse (valeur ajoutée), d'image et de dynamisme, avec des entreprises et des emplois équitablement répartis dans les territoires.

Rappelons, par exemple, que l'économie sociale et solidaire en Alsace représente 10,2% de l'emploi salariés et 200 000 bénévoles dans 4 000 associations, 133 structures d'insertion par l'activité économique, des fondations, coopératives et mutuelles. Elle rassemble à la fois des structures sociales, par exemple des services d'aide à l'insertion et aux personnes âgées, et des mutuelles, des coopératives... Elle vise à consolider la cohésion sociale et à insérer plus d'équité dans les filières locales et internationales.

Défi n°12 - Une économie d'avenir pour tous les territoires

Le Bas-Rhin doit développer son attractivité économique et trouver sa place dans le contexte européen et international. Ceci se traduit par une main d'œuvre formée et qualifiée et un environnement propice à l'innovation, la recherche et le développement.

Les leviers d'action.

- La présence et le renouvellement de « matière grise » dans le Bas-Rhin doit être encouragée.
- Une image positive et dynamique des territoires d'accueil à laquelle les entreprises s'identifient doit être promue.
- Les pôles porteurs d'avenir comme la santé et les TIC, l'économie « circulaire », appuyée sur le recyclage et la récupération des composants, l'économie sociale et solidaire, les éco-technologies,... seront des opportunités à exploiter.
- Les mobilités économiques de demain seront développées : offre en service pour la chaîne logistique et les autoroutes de l'information.
- Améliorer la connaissance de l'économie pour disposer d'éléments de prise de décision (observatoires, bench-marking,...)
- *L'action publique de soutien aux entreprises doit être optimisée et notamment les services d'accompagnement aux entreprises (aide à l'installation, modes de financement,...)*
- *Les synergies entre les acteurs locaux, privés et publics, seront favorisées*
- *Un outil public unique, simplifié et coordonné de promotion économique du territoire pour l'accueil des entreprises est à créer.*
- Les moyens des agences de développement économique et touristique seront mutualisés.
- *Un travail, en partenariat, devra se faire autant que possible à l'échelle de la Région métropolitaine « économique » du Rhin Supérieur : actions de promotion et prospection concertées*
- *La proximité de l'Allemagne et de la Suisse doit être un atout (mutualisation et complémentarité des savoirs et des savoir-faire en faveur de l'économie, de l'agriculture, du tourisme)*

- Une capacité d'accueil adaptée et de qualité doit être développée pour l'implantation et l'extension des entreprises, leur mise en réseaux et les services collectifs aux entreprises en réponse aux étapes de leurs vies et à leur parcours résidentiels.
- Les initiatives de réseaux d'entreprises, cluster, ...seront soutenues.
- Le territoire doit être préparé à l'innovation: création de centres de compétences, agences d'innovation, pôles de compétitivité.
- Les structures de la chaîne de l'innovation seront rationalisées afin d'améliorer la lisibilité du territoire dans ce domaine
- L'enseignement supérieur et la recherche sont à soutenir fortement en leur donnant une orientation plus appliquée.
- Les secteurs d'excellence de l'économie de la connaissance alsacienne seront particulièrement soutenus (chimie, biotechnologie, ...)
- La démarche des collectivités concernant les pépinières et les incubateurs sera développée
- La gestion des plate formes d'activités départementales sera dynamisée.
- Les sites d'implantation des entreprises seront améliorés qualitativement en soutenant la réhabilitation des zones d'activités existantes et des friches.
- Il sera contribué au développement de la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes
- Les communes et intercommunalités seront soutenues pour maintenir les commerces de proximité en milieu rural
- La coopération transfrontalière, européenne et décentralisée du Conseil Général sera mise au service du développement économique et touristique du Bas-Rhin.
- L'artisanat sera soutenu.
- Aux côtés de la croissance fondée sur les nouvelles technologies devra être soutenue l'économie artisanale, notamment dans les métiers du patrimoine, en relation avec une politique culturelle et touristique ambitieuse dans ce domaine.
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire seront soutenus, notamment dans les secteurs porteurs, pour favoriser l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être des publics éloignés de l'emploi
- La connaissance du monde de l'entreprise par les travailleurs sociaux doit être développée, pour mieux repérer les besoins de la personne et identifier les évolutions et/ou les passerelles possibles en termes d'emploi.

Comment conforter l'économie touristique comme moteur du dynamisme régional et vecteur privilégié de l'image des territoires?

Le secteur du tourisme occupe une place importante dans l'économie alsacienne. Il représente 5,1% du PIB, 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 28 000 emplois directs et environ 56.000 emplois indirects estimés, 11.500 bénévoles. En 2010, l'Alsace a enregistré 11,5 millions de visiteurs (+ 1/2 million par rapport à 2009).

Il constitue une activité économique à fort potentiel,.....mais fragile :

- De 1936 – 2006 a été enregistrée une augmentation historique de la durée moyenne de vie de 40 % et une diminution de la durée légale du temps de travail de 2/3, soit 400 000 heures disponibles (100 000 heures avant 1914).
- 36 % des français ne partent pas en vacances.
- En 2008, on enregistrait plus de 800 millions de touristes internationaux.
- On estime que d'ici 2015, 100 à 130 millions de chinois se rendront à l'étranger et y dépenseront plus de 110 milliards d'Euros.
- Quelques illustrations récentes de vulnérabilités : la guerre en Irak ayant occasionné la désaffection des touristes américains, l'éruption des volcans islandais prenant au dépourvu les compagnies aériennes, la révolution en Egypte, l'attentat à Marrakech.

Le tourisme dans le Bas-rhin s'appuie sur les niches de la gastronomie et de la viticulture, des marchés de Noël et de Strasbourg capitale européenne, avec ses congrès et son tourisme d'affaire.

L'économie touristique reste liée à un certain nombre d'évolutions naturelles et sociétales qu'il est nécessaire de prendre en compte, voire d'anticiper :

- Le changement climatique aura des incidences sur les pratiques touristiques habituelles.
- L'épuisement des ressources fossiles et le renchérissement du coût des énergies modifieront les modes et conditions de déplacement de la clientèle touristique.
- Les enjeux environnementaux et de développement durable exerceront une pression croissante.
- Les évolutions démographiques et sociétales auront un impact sur la clientèle, l'emploi et la transmission des établissements touristiques.
- Le développement des nouvelles technologies et l'évolution des comportements conduiront à modifier l'offre touristique, sa promotion et sa commercialisation.
- Avec la mondialisation, le nombre de destinations concurrentes continuera à croître et des clientèles nouvelles émergeront.

La construction d'une **stratégie unique et lisible de développement touristique** de l'Alsace est incontournable.

Défi n°13 - Un tourisme durable et innovant

L'Alsace a une image de marque qui doit être renforcée. Le tourisme alsacien évolue avec son temps et doit proposer une offre diversifiée, respectueuse de l'environnement pour une destination de choix visible à l'international.

Les leviers d'action.

- Une approche régionale du tourisme sera confortée pour optimiser et intensifier les retombées économiques du tourisme et la fréquentation touristique : stratégie commune, outils de promotion partagés, mise en synergie des agences touristiques
- La destination Alsace doit être mise en marché autour de valeurs fondamentales : excellence, innovation et créativité, citoyenneté, plaisir, beauté. Elles sont à inscrire dans la stratégie marketing pour cibler les clientèles traditionnelles et les clientèles à conquérir.
- Les problématiques touristiques doivent faire l'objet d'une approche transversale aux différentes échelles et avec les divers partenaires.
- Il importe de concourir à un développement touristique durable de l'Alsace.
- L'offre d'hébergement doit être améliorée (camping, camping car, hébergements insolites)
- L'impact des réseaux sociaux dans l'image touristique est à valoriser
- L'utilisation de l'internet dans la connaissance des produits, le marketing, les réservations... est à développer en appui sur les innovations possibles offertes par les nouvelles technologies.
- *Un référentiel de qualité à l'échelle de la région permettra la certification de l'ensemble des acteurs touristiques pour qualifier l'offre.*
- *L'offre touristique alsacienne doit être plus attractive et visible, notamment à l'international.*
- *L'offre territoriale doit être organisée et qualifiée en vue d'une destination d'excellence en créant de la transversalité entre tourisme - sport - culture*
- *Des territoires touristiques cohérents doivent être coordonnés.*
- *L'accueil et l'information touristiques doivent être organisés.*
- *Un plan de formation régional des professionnels du tourisme (publics et privés) est à élaborer.*
- *Le château du Haut-Koenigsbourg sera conforté comme fer de lance du tourisme en Alsace*
- *Le Mémorial d'Alsace Moselle, le Vaisseau, le champ du feu, et le Plan d'eau de Plobsheim, bénéficieront, comme le Haut-Koenigsbourg, d'aménagements visant à renforcer leur attractivité*
- *L'ouverture du musée Lalique à l'été 2011 renforcera significativement l'attractivité touristique des Vosges du Nord, tandis que les batailles de 1870 feront l'objet d'un projet de promotion qui créera une identité pour le tourisme en Outre Forêt.*

- *La participation des agriculteurs à l'offre territoriale de tourisme doit être organisée et encouragée*

Quelle stratégie dynamique développer sur les territoires pour allier éducation, formation et insertion sociale?

Comme la santé, l'éducation est un des critères essentiels pour le développement des territoires et la France consacre une part considérable et croissante de sa richesse à l'éducation. La Région Alsace consacre 38% de son budget à l'éducation et à la formation. La dépense d'éducation a été multipliée par 1,8 depuis 1980 pour atteindre 6,8% du PIB aujourd'hui, soit 1 920€ par habitant et 7 160€ par élève ou étudiant.

La dépense moyenne par élève du primaire a crû de 79% depuis 1980, pour s'élever à 4 990 € par élève. Pour le secondaire, elle a augmenté de 61% atteignant 8 810 € par élève. Celle consacrée à l'enseignement supérieur a crû de 120% depuis 1980 et représente aujourd'hui 9 370 € par étudiant.

D'autre part, et comme évoqué plus haut, le taux de chômage dans le Bas-Rhin continue sa percée et les résultats en termes d'insertion professionnelle ne sont pas à la hauteur des attentes, malgré l'effort financier consenti par les pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation.

40% des élèves de CM2 finissent leurs scolarités primaires avec de graves lacunes et 17% des jeunes quittent l'enseignement sans avoir ni CAP, ni BEP, ni BAC.

Enfin, la dernière enquête réalisée par pôle emploi en 2011 révèle une inadéquation entre l'offre et la demande pour plusieurs métiers.

Les actions publiques seront amenées à soutenir le développement dans les établissements scolaires des savoir-faire (utilisation d'outils, bi ou trilinguisme...) et des savoir-être des jeunes par l'accompagnement et l'ouverture à l'environnement professionnel, mais également maintenir une veille de la qualification des enseignants et des salariés par la formation continue tout au long de la carrière.

Défi n°14 – Des jeunes formés et armés pour l'emploi

L'éducation et la formation des jeunes est un enjeu majeur pour l'avenir de l'Alsace et du Bas-Rhin. L'enseignement multilingue doit être favorisé dès le plus jeune âge. L'utilisation des TIC doit se développer au collège pour que chacun soit formé aux outils de demain.

Les leviers d'action.

- *Pour l'enseignement supérieur et la recherche*
 - *concentrer les financements en investissement sur les opérations majeures*
 - *conforter les actions en faveur de l'innovation et proposer les services nécessaires à la vie étudiante maintenir le financement du fonds d'aide d'urgence aux étudiants*
 - *poursuivre l'action concertée avec les autres grandes collectivités*
- Les liens entre formation, enseignement supérieur et entreprises doivent être renforcés (accompagnement en matière d'information et d'orientation, amélioration de la connaissance des entreprises, faciliter la recherche de stages et l'insertion professionnelle, bourses d'études...)
- Le niveau de formation des salariés doit être amélioré pour le marché du travail (formation initiale et continue).
- L'effort de formation professionnelle, le recours à l'apprentissage doivent être poursuivis et les filières de formation adaptées aux besoins des entreprises.
- *La maîtrise des langues doit être développée, notamment l'allemand et l'anglais, pour viser le multilinguisme .*
- *Des outils pour le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes seront mis en place.*
- Des activités éducatives extra-scolaires seront soutenues.
- *L'orientation professionnelle des jeunes sera améliorée.*

- Une vision et une ambition éducative sera mise en oeuvre pour les collèges
 - faire évoluer la politique des collèges numériques
 - renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle
 - évaluer la politique de soutien scolaire
- Les équipements culturels du Conseil Général devront fonctionner en réseau et le Haut-Koenigsbourg et le Mémorial seront dotés de projets d'établissement au même titre que le Vaisseau.
- Dans les quartiers de la politique de la Ville, l'accent sera mis sur l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- Les équipements culturels du Conseil Général, et notamment le Vaisseau, verront leurs fonctions éducatives auprès des jeunes développées.

III – L'articulation du Conseil Général avec les territoires pour relever ces défis

Les 14 défis pour le Bas-Rhin ci-dessus nécessitent des réponses concrètes grâce à des politiques publiques adaptées mais également par une approche organisée et partenariale du Conseil Général reposant sur des références communes et des objectifs partagés avec les acteurs des territoires.

L'organisation des partenariats se confronte évidemment à la question récurrente de la bonne échelle, du bon territoire. En fait les territoires sont tous pertinents ... selon les regards et les sujets concernés : zones d'emploi, bassins de vie, vallées, piémont, ried, urbain / rural, bassin versant, entités paysagères, etc Les périmètres d'actions sont dès lors multiples, et chaque projet a sa propre dimension spatiale. De plus les territoires, mêmes délimités, n'ont pas de frontières. C'est ainsi que l'on parle de pôles, de centralités, de réseaux, etc...

Quels sont alors les territoires sur lesquels peut s'appuyer l'action territoriale du Conseil Général du Bas-Rhin ? Ce sont les espaces de vie et les espaces de projet qui vont déterminer l'action territoriale et les partenariats.

1. Un attachement à nos territoires : le « vivre ensemble »

Derrière la carte des découpages politico-administratifs, il y a des territoires peuplés et vivants, des dynamiques sociales et un attachement des habitants à des territoires – espaces de vie.

L'Alsace a une identité régionale forte et singulière, une image reconnue, avec un sentiment d'appartenance très fort de la part des habitants de la région, et qui transcende d'autres identités culturelles. L'Alsace est un identifiant commun très fort, avéré dans les enquêtes, même si des efforts sont à faire pour capitaliser sur cette image notamment dans le champ de l'économie.

Le Conseil Général du Bas-Rhin entend appuyer et s'appuyer sur cette identité régionale dans son action.

Les territoires véhiculent des représentations et des appartenances, du vécu. C'est autour de l'appartenance à ces territoires que se construit l'une des facettes de la proximité perçue par de nombreux habitants. Le sentiment d'appartenance à des territoires plus petits, les vallées, les villes est très développé.

L'action du Conseil Général ne saurait ignorer ces particularités qui sont aussi la richesse humaine de notre région.

Dans les territoires, les acteurs collectifs non publics structurent et animent la vie commune. Notre région est forte de ses associations et des réseaux d'acteurs (sociaux, économiques, par métier ou filière, culturels, éducatifs,...) qui sont facteurs de cohésion sociale et moteurs du « vivre ensemble », avec des acteurs engagés, avec des projets mobilisateurs. **Les associations et les réseaux d'acteurs sont une richesse humaine et constituent des potentiels d'énergie-projet.**

La relation du Conseil Général avec les associations est forte et s'inscrit dans la durée ; c'est avec constance qu'il renouvelle ses liens avec ceux qui sont sources de bien-être et d'épanouissement. Il a donc à cœur d'œuvrer dans les territoires, pour le « **vivre ensemble** ».

Les citoyens expriment des attentes nombreuses, souvent paradoxales ; ils attendent beaucoup du service public mais, souvent, ne comprennent pas le système institutionnel et le partage des compétences des collectivités.

L'individualisme et le consumérisme peuvent éloigner de l'engagement citoyen qui a tendance à s'émousser, et – ce n'est qu'un indice – la participation aux élections régresse (notamment aux dernières élections cantonales). Face à la complexité réelle, la simplicité des messages peut nourrir des approches simplistes ou populistes.

L'association des acteurs et des citoyens à l'action publique est essentielle pour définir les projets et pour les réaliser. La proximité est, à cet égard, un atout. Le débat public va devoir se rénover, en utilisant les nouveaux moyens de communication. Les acteurs publics doivent veiller à nourrir le débat public.

Les nouveaux médias transforment le regard sur l'action publique, conduisant aussi à des effets d'écho importants. L'usage des outils numériques et des nouvelles formes de médiatisation sont dorénavant des enjeux majeurs pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Pour réagir à la crise de la citoyenneté, il s'agit aussi de réinventer les formes de la participation à la vie publique. Les territoires sont des lieux propices pour l'implication du **citoyen-acteur**.

Face à ces enjeux et au risque de repli identitaire, ouvrant le champ aux populismes de tous ordres, nous entendons opposer une volonté forte d'agir pour un scénario vertueux avec :

- Une **identité régionale** active et affirmée
- Une **vision à long terme** et partagée du Bas-Rhin et de l'Alsace
- Des valeurs humaines facilitant le « **vivre ensemble** » et l'ouverture
- Une mobilisation et un soutien des acteurs sur les projets
- Un département et des territoires de proximité favorisant le **débat public**
- Une pédagogie sur les enjeux collectifs et l'intérêt général mis en débat

Ce « vivre ensemble » est le ciment d'un scénario vertueux, porteur d'engagement et d'intérêt général. Il se vit et se construit dans les territoires.

2. Renforcer nos partenariats avec les Territoires : « le construire ensemble »

Les pratiques de coopérations intercommunales déjà anciennes se sont accompagnées bien souvent d'une réflexion sur l'avenir du territoire, sur les réponses possibles aux enjeux locaux ; des projets de territoires ont été élaborés dans plusieurs Communautés de Communes. Le Conseil Général a appuyé la mise en place de ces projets de territoires, socles des contrats de territoire mis en place depuis quelques années.

Ainsi peut-on considérer aujourd'hui que **les communes et les EPCI forment ensemble les Territoires de Projets.**

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) encadrent progressivement la compétence communale d'organisation de l'espace, support des activités, à travers des orientations et objectifs d'aménagement et de développement durable. Le Grenelle II (Engagement National pour l'Environnement) en fait un pivot pour les politiques d'un territoire. Le SCoT est dorénavant un outil et un territoire de planification et de cohérence, et devient l'une des références pour les projets de territoires. Il est affirmé dans sa fonction majeure d'outil :

- de définition des choix de développement
- de précision des choix d'aménagement et d'usage des espaces
- de mise en cohérence de politiques publiques sur un territoire.

La question de la convergence et de la cohérence des politiques se pose dorénavant d'une autre manière !

Ce caractère prescriptif renforcé des SCoTs nécessite que le **Conseil Général porte une attention majeure sur les orientations et objectifs formulés par les SCoTs.**

La fonction « personne publique associée » (PPA) sera réorganisée en conséquence. Le rôle de PPA sera ainsi dépassé pour être prolongé par une proposition d'appui renforcé aux SCoTs.

Un **échange plus continu et plus collaboratif avec les syndicats mixtes des SCoTs** est proposé, de sorte que la prise en compte réciproque des objectifs permette de nourrir et densifier les projets de territoires. Cela renforcera la convergence et la cohérence des choix dans le cadre d'un « construire ensemble » bien articulé entre Département, SCoT et EPCI. Enfin, l'analyse des résultats et de l'application des SCoTs (obligatoire au terme d'un délai de 6 ans après approbation) conduit à proposer, sous une forme collaborative à déterminer, une mutualisation des informations territoriales, des indicateurs et des outils nécessaires ; la mise en place partenariale d'un observatoire des territoires sera utile à cet effet.

2.1. Penser global, agir local

La stratégie territoriale du Conseil Général du Bas-Rhin se fonde sur des **partenariats robustes** appuyés sur des objectifs partagés et repose sur 6 principes pour le « construire ensemble » :

- La cohérence et la convergence des actions
 - La pertinence des interventions
 - L'effet levier pour le développement des territoires
 - L'équité, la solidarité
 - La subsidiarité
 - La mutualisation
- **la cohérence, la convergence :**
 - entre l'action du Conseil Général du Bas-Rhin et celle du Conseil Régional d'Alsace, dans la perspective d'un projet politique pour l'Alsace (cf. rapport au Conseil Général : Vers le Conseil d'Alsace) ;
 - entre l'action du Conseil Général et celle des SCoTs, EPCI et des communes.
 - **la pertinence : répondre aux besoins réels de chaque territoire :**
 - une anticipation des évolutions des territoires grâce à des diagnostics partagés entre le Conseil Général et les territoires, en prenant notamment appui sur les SCoTs.
 - une analyse partagée pour que les contenus de l'intervention du Conseil Général correspondent aux besoins réels des bénéficiaires ;
 - **l'effet levier pour le développement des territoires :**
 - des moyens renforcés sur des objectifs prioritaires limités permettant d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion
 - des crédits fléchés sur les projets des territoires qui permettent d'atteindre les objectifs d'aménagement et de développement des SCoTs : les projets structurants
 - des partenariats avec les acteurs des territoires contractualisés sur les objectifs et les moyens

- **l'équité, la solidarité**
 - prendre en compte les capacités contributives des maîtres d'ouvrage et celles des habitants ;
 - soutenir les efforts de mutualisation de projets et de financement dans les territoires
- **la subsidiarité**
 - une subsidiarité territoriale au sein de l'administration départementale : les fonctions de services aux usagers, d'appui aux acteurs, d'accompagnement des projets locaux menés au plus près des usagers et des acteurs
 - une subsidiarité au sein de la gouvernance du Conseil Général, avec une instruction des projets avec les Conseillers Généraux des territoires concernés qui proposent les décisions soumises à délibération de la Commission Permanente
 - une subsidiarité au regard de missions ou de financements qui sont mieux assurés au niveau local
- **la mutualisation**
 - une mutualisation de compétences favorisée entre le Conseil Général et les autres collectivités dans le cadre d'un rapprochement entre la Région et les deux Départements
 - une ingénierie déployée de façon plus intense par le Conseil Général en appui aux missions des SCoTs, des EPCI et des communes
 - des mutualisations à rechercher entre les territoires
 - des maisons de services qui regroupent des activités de différentes collectivités, administrations et prestataires

2.2. Le Conseil Général du Bas-Rhin assembleur et partenaire

Conjuguer les initiatives d'acteurs multiples avec des objectifs partagés est une condition pour réussir le développement des territoires sans se disperser. Pour assembler les énergies et les dynamiques locales avec les objectifs, **le Conseil Général du Bas-Rhin déploiera la formule des « appels à projets » qui permettent précisément d'assurer la convergence des actions vers les objectifs**, de susciter la créativité et la mobilisation des acteurs tout en assurant la transparence et le dialogue à l'occasion de la sélection des projets, puis de l'évaluation de leurs résultats. Cette formule d'appels à projets est particulièrement intéressante en direction des acteurs associatifs dans les territoires. Elle donne aussi une visibilité forte aux projets retenus.

- **Par un appui aux intercommunalités en termes d'ingénierie, d'animation locale et de mise en réseau**

L'accompagnement des collectivités est en cours d'intensification. **Le Conseil Général va élargir sa fonction de conseil et d'expertise dans de nombreux domaines d'ingénierie locale** : que ce soit en matière de voirie (dans le cadre des opérations d'aménagement de traverse d'agglomération), de déchets, en matière d'aménagement et d'urbanisme (conseil gratuit à toutes les collectivités hors CUS), que cela concerne la politique de l'eau (animation-coordination de la gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants ; assistance technique pour les travaux d'entretien de cours d'eau aux collectivités territoriales éligibles) ou encore qu'il s'agisse de compléter le déploiement des services instructeurs dans l'Application du Droit des Sols, de s'appuyer sur les compétences de l'ADIRA en matière économique et de l'ADT pour le tourisme ; les collectivités pourront exercer leurs compétences dans ces domaines en disposant d'informations précises sur les marchés publics, les évolutions réglementaires, le financement des équipements....L'ingénierie à destination des SCoTs sera à développer.

La force des projets des territoires réside bien souvent dans la qualité de leur préparation puis de l'animation dans leur mise en œuvre. Il importe que les compétences soient réunies au niveau local, s'enrichissent mutuellement des expériences et tissent progressivement un réseau d'entraide et de mutualisation dans l'ingénierie du développement des territoires. A cet effet, le Conseil Général poursuivra son appui à l'animation des territoires par le

financement de postes d'animateurs jeunesse, d'agents de développement du tourisme et du développement local, qui assureront également le lien avec les porteurs de projets et seront les relais des politiques départementales dans leurs secteurs respectifs. Le Conseil Général continuera à s'impliquer dans la vie du réseau des acteurs du développement local, tant sur le Bas-Rhin qu'à l'échelle régionale.

- **Des partenariats forts et contractualisés : la 2^o génération de contrats de territoire**

Les contrats de territoire ont apporté la preuve de leur utilité et efficacité. Les modalités de mise en œuvre ont également permis d'apporter une souplesse appréciée des territoires (possibilités de substitution de projets lors de la révision des contrats, prise en compte des situations d'urgence, mise en place d'une enveloppe fongible dédiée au financement des projets d'un coût inférieur à 50.000 € HT).

Fort de cette expérience, **le Conseil Général poursuivra son engagement dans cette démarche de contractualisation avec les territoires**, confirmant ainsi notre volonté de rester le partenaire principal des communes et intercommunalités.

Le comité de pilotage a proposé des guides pratiques et des orientations pour les évolutions des contrats de territoire dans l'esprit du « construire ensemble ».

- **Un diagnostic territorial adossé sur les SCoTs**

Il est proposé qu'à l'avenir le **diagnostic territorial soit élaboré à l'échelle des périmètres des SCoTs**. Ce niveau de planification territoriale est en effet plus pertinent que le périmètre des communautés de communes, pour la mise en évidence des enjeux stratégiques et opérationnels, en particulier dans les domaines comme le logement, les transports et déplacements, le développement économique, les services à la population, les fonctions urbaines, les grands équipements. Par ailleurs, le diagnostic des nouveaux contrats devra aussi s'appuyer davantage sur les différents schémas et plans départementaux et s'enrichir des éléments d'enjeux et de diagnostic issus des SCoTs voisins, de l'Interscot, des départements limitrophes et du cadre transfrontalier. C'est également à cette échelle que serait dorénavant apprécié le soutien (sélection des projets et montant de l'aide) apporté par la collectivité départementale aux opérations structurantes réalisées par les acteurs locaux, qui devront justifier la cohérence des projets avec le diagnostic territorial et les orientations des SCoTs. Enfin, la maîtrise d'ouvrage départementale (routes départementales, collèges...) et les appuis en ingénierie seront valorisés à cette échelle

- **Un soutien financier formalisé à l'échelle des communautés de communes ou de communautés regroupées**

L'échelle de la communauté de communes ou du regroupement de communautés de communes est appelée à demeurer le cadre contractuel de la formalisation du soutien financier aux projets locaux, qui continuera d'être décliné dans une programmation opérationnelle et financière pluriannuelle. Pour créer une réelle dynamique de projet, cette programmation devra émaner d'un projet de territoire élaboré conjointement par les EPCI et les communes-membres, en cohérence avec les orientations des SCoTs.

- **Le cœur des futurs contrats : une intervention départementale renforcée sur les projets structurants des territoires et faisant levier pour leur développement**

Afin de réduire le saupoudrage des aides et favoriser leur effet levier, il est proposé que dans la prochaine génération de contrats l'aide départementale privilégie le **renforcement du soutien aux projets structurants des acteurs locaux**.

Dans cette perspective, l'accompagnement financier départemental distinguerait l'aide apportée aux opérations dites courantes et celle, prépondérante, apportée aux projets dits structurants.

Dans une première approche, pourraient être considérés comme structurants les équipements concourant soit à la mise en œuvre de politiques prioritaires départementales liées aux défis identifiés par la démarche Territoires 2030 (éducation, habitat, transports, ...), ou un équipement répondant à une priorité locale mais affirmée à l'échelle intercommunale, s'inscrivant dans un projet de territoire et une vision intercommunale, en cohérence avec les SCoTs. Pourraient être cités à titre d'exemple les équipements culturels et sportifs, les piscines, les zones d'activités, les hôtels d'entreprises, les structures multi-accueils, les périscolaires, les équipements socio-éducatifs ...

Le soutien financier à ces projets ne serait plus défini dans le cadre du guide des aides de façon automatique, mais déterminé au cas par cas, dans le cadre de la négociation du contrat, avec l'objectif de mettre en œuvre un niveau de financement départemental significatif par projet. La sélection des projets prendrait en compte les caractéristiques du projet et le respect de critères d'éco-conditionnalité, tels que l'économie du foncier, l'accessibilité, la consommation énergétique, le niveau de mutualisation de l'équipement, etc.

Une **opération courante** correspondrait quant à elle à la réalisation d'un aménagement ou d'un équipement de base d'une collectivité, non considéré comme structurant, dont la typologie devra être définie de façon limitative. Pourraient à titre d'exemple entrer dans cette catégorie les opérations liées à la voirie communale, des édifices du culte, du petit patrimoine, les travaux dans les écoles primaires publiques ; en création les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. Seraient supprimés les travaux d'entretien courant du patrimoine.

Pour alléger la gestion des opérations courantes, il ne serait plus envisagé de les recenser au préalable. Néanmoins continueraient à s'appliquer des références communes d'éligibilité (ratios de surfaces, coûts plafond, taux minimum d'intervention, etc.) ou de principes d'intervention (par exemple sur la base du taux modulé...). Le soutien financier départemental à ces opérations interviendrait dans la limite d'une enveloppe financière spécifique dont le montant sera fixé pour chaque territoire de contrat.

La **mise en œuvre de cette nouvelle architecture proposée implique bien entendu une révision profonde du guide des aides actuel**, en vue d'intégrer ces nouveaux principes d'intervention. Au guide des aides actuel pourrait se substituer un guide de référence. Elle touche aussi à la **gouvernance territoriale** qui doit permettre le choix des projets et un réel suivi. Dans ce cadre, un rôle plus important pourrait être confié aux **conférences territoriales** et aux **commissions territoriales**. La conférence territoriale pourrait intervenir dans la validation du diagnostic territorial et la discussion relative aux priorités départementales. La commission territoriale quant à elle interviendrait plus particulièrement dans le choix des projets structurants financés sur le territoire, dans la détermination du niveau de financement, et dans le suivi de l'exécution des contrats dans le temps.

- **Les modalités de poursuite des réflexions et le calendrier d'adoption du nouveau cadre des contrats**

La mise en œuvre des nouvelles dispositions pourrait se faire progressivement à l'issue des contrats en cours, au fur et à mesure de leur échéance, sur la période 2011 à 2016.

A ce stade, ces premières orientations énoncées nécessitent un travail important d'approfondissement. Il est proposé que les réflexions soient poursuivies sous la conduite du comité de pilotage « contrats de territoire », en lien étroit avec la commission développement des territoires et les autres commissions thématiques concernées.

Ce travail doit aboutir à l'élaboration du nouveau cadre des contrats dont le détail vous serait soumis dans un rapport spécifique lors de la session plénière de décembre 2011. Ce rapport préciserait toutes les dimensions du nouveau cadre : méthodologie générale d'élaboration, modalités financières, etc., ainsi que l'adaptation du guide des aides en guide de référence.

3. Une poursuite de la territorialisation et un renforcement de la gouvernance territoriale du Conseil Général

Le Conseil Général est particulièrement présent dans l'ensemble des territoires, plus que toute autre collectivité : les conseillers généraux, les services administratifs, sociaux ou techniques, et son action est déployée quotidiennement sur le terrain.

La proximité est LE principe d'action pour le Conseil Général ; elle est le socle de sa stratégie territoriale.

La proximité se vit avec les citoyens, avec les usagers, avec les acteurs, et d'une façon générale avec les territoires.

La place croissante des territoires dans la stratégie du Conseil Général conduit naturellement à adapter la gouvernance de la collectivité. En effet, le territoire change de statut : ce n'est plus seulement un espace physique d'accomplissement de fonctions administratives, techniques ou sociales, c'est aussi un espace de partenariat, de dialogue. C'est encore un espace des choix et des priorités.

Dès lors, la fonction d'animation de réseau, de conception de projets, de mise au point de réponses appropriées, de dialogue local, prennent une importance nouvelle et sont à piloter à l'échelle appropriée, celle du territoire de Maison du Conseil Général (MCG). Il en va de même pour la préparation des partenariats et l'analyse des projets pour lesquels une intervention est sollicitée auprès du Conseil Général.

L'échange d'information prend aussi une envergure nouvelle tant vers les Conseillers Généraux du territoire qu'entre les agents du Conseil Général en place dans les territoires. Le statut nouveau que revêt le territoire dans la stratégie du Conseil Général nécessite également une **refonte de l'organisation administrative et managériale de la collectivité.**

Etre partenaire des projets, être au service de nos concitoyens, telle est notre priorité.

A cet effet, la stratégie territoriale du Conseil Général prendra appui sur **3 propositions** :

- garantir la cohérence et la cohésion territoriale en s'organisant à la bonne échelle ;
- généraliser l'action territorialisée des services du Conseil Général et adapter l'administration ;
- renforcer la gouvernance territoriale au sein du Conseil Général.

3.1 Une évolution de nos périmètres d'action territorialisés

Les territoires actuels des Maisons du Conseil Général sont issus de la démarche « Hommes & Territoires ». Ils ont été identifiés en considérant, d'une part, les périmètres des intercommunalités et pour partie celui des arrondissements, bien que pour l'arrondissement de Strasbourg Campagne, les EPCI ont été rattachés à trois territoires différents.

Leurs périmètres pourront évoluer pour tenir compte des enjeux repérés dans Territoires 2030 et pour préfigurer une nouvelle organisation des territoires au sein du futur Conseil d'Alsace. En effet, le territoire des MCG peut devenir un niveau d'organisation politique du Conseil Général du Bas-Rhin, un niveau d'organisation des partenariats et le niveau d'organisation territoriale des services déconcentrés du Conseil Général du Bas-Rhin.

Les EPCI sont le socle du partenariat local pour le Conseil Général ; les pays ne correspondent pas à une échelle opérationnelle en termes de partenariat avec les collectivités ou les associations. La Région, si elle prend en compte les pays comme territoires d'animation, s'appuie sur les SCoTs afin de s'assurer de la cohérence de ses interventions territoriales.

Le rôle nouveau dévolu aux SCoTs conduit aujourd'hui à élargir cette conception des territoires pour la mettre également en adéquation avec leurs périmètres, compte tenu de leur rôle déterminant à l'avenir.

Compte tenu des caractéristiques particulières des SCoTs dans le Bas-Rhin, il serait possible de délimiter les futures MCG en regroupant dans certains cas un ou plusieurs SCoTs.

Les MCG seraient alors les territoires d'actions de la stratégie territoriale du Conseil Général, les territoires dédiés au « construire ensemble ».

Il faudra laisser le temps nécessaire à une réflexion collective avec la Région et les élus des territoires en vue de l'évolution des périmètres de SCoTs par exemple autour de 4 à 6 pôles urbains du département. Une organisation des MCG, en recouvrant par exemple un ou plusieurs SCoTs, constituerait un dénominateur commun à la Région, au Département et aux EPCI, facilitant la cohérence et la convergence de l'action publique.

3.2 Généraliser l'action territorialisée des services du Conseil Général et adapter l'administration

La décentralisation des services fait le choix d'une organisation plus efficiente, moins cloisonnée, plus humaine, fondée sur des équipes pluridisciplinaires territorialisées, capables d'aborder les relations avec les habitants et les territoires de manière globale et transversale.

La répartition des services du Conseil Général sur le territoire doit concourir à la cohésion territoriale et à l'adaptation des réponses aux besoins locaux.

Elle répond aussi à la volonté politique de rapprocher les services des usagers, d'identifier le dialogue avec les acteurs locaux et de rapprocher du terrain la décision sur des opérations locales.

La territorialisation de services fournissant des prestations de proximité aux usagers sera poursuivie en recherchant la synergie et la transversalité en vue d'apporter des réponses complètes et cohérentes : tel sera le cas pour les prestations sociales pour lesquelles la mutualisation de fonctions sera un objectif permanent (prestation d'autonomie en rapprochant les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées, accompagnement social et logement,...), tel sera le cas pour l'organisation des transports scolaires, etc....

Certaines fonctions de coordination et d'instruction des demandes des habitants peuvent être localisées au plus près des acteurs ce qui permet d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins réels et de renforcer les concertations locales ; il sera par exemple possible aux services dans les territoires de réaliser une première analyse des droits des particuliers (pour les demandes d'aides du FSL).

En se rapprochant des usagers et des partenaires locaux, le Conseil Général renforcera les concertations sur son offre de services.

Cette approche territoriale rénovée nécessite en parallèle une adaptation des services. Ainsi, une réflexion sera menée au sein des services en vue d'une organisation adaptée des fonctions d'instruction et de gestion des projets en réponse à cette volonté politique de gestion de proximité des affaires publiques.

Corrélativement, les **directions centrales de l'administration seront progressivement positionnées sur la conception des politiques départementales, l'appui aux équipes des territoires**, l'expertise, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques.

La constitution d'une **information territorialisée** adéquate sera entreprise, sous la forme d'une bibliothèque de données, pour mieux connaître et observer les dynamiques territoriales, évaluer les résultats territoriaux des partenariats et des actions directes du Conseil Général.

3.3 Une Gouvernance territoriale du Conseil Général renforcée

Le Conseil Général a mis en place par délibération de décembre 2009 deux instances consultatives territoriales : les commissions territoriales et les conférences territoriales.

Les commissions territoriales sont une instance consultative et d'information sur les politiques départementales analysées sous l'angle territorial. Constituées sur les périmètres des MCG, elles réunissent tous les Conseillers Généraux concernés par le territoire. L'ordre du jour est arrêté par le Président du Conseil Général (il en est de même pour les commissions thématiques), la préparation et le secrétariat étant assurés par le DMCG.

Outre quelques améliorations pratiques pour l'organisation des commissions territoriales, il est proposé de **mieux intégrer les commissions territoriales dans le processus décisionnel de la collectivité, en leur conférant une fonction d'avis** :

- sur certaines opérations assurées par le Conseil Général en maîtrise d'ouvrage
- sur certaines demandes de subvention
- sur les contrats de territoire et leur suivi

Les commissions territoriales seront aussi chargées de **l'examen des cohérences territoriales** (déclinaison territoriale des politiques du Conseil Général + SCoTs + projets des EPCI + ...).

Bien entendu, les décisions après avis de la commission territoriale relèveront de la Commission Permanente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du Conseil Général et les Vice-Présidents délégués aux Pôles seraient membres de droit des commissions territoriales

La modification du règlement intérieur et de la délibération instituant les commissions afin de donner aux commissions territoriales « une compétence, pour avis, sur les affaires suivantes (*liste*) relevant du territoire (*nommé*) » précisera les affaires soumises pour avis et qui seraient strictement définies par une délibération du Conseil Général. Pour ces affaires, l'avis de la commission thématique ne serait pas sollicité, pour éviter des doublons et des délais supplémentaires, sauf exception.

Par voie de conséquence, les **commissions thématiques seront plus centrées sur l'élaboration et le suivi des politiques départementales**, et pourront mieux s'attacher à des discussions de fond dans la préparation des politiques et le suivi des actions.

Les **conférences territoriales sont une occasion de dialogue élargi** avec des acteurs et partenaires des territoires, au premier rang desquels les élus locaux ; cette dynamique d'échanges réciproques sera privilégiée sur l'ensemble des domaines d'intervention du Département.

3.4 Préparer la réforme institutionnelle sur le territoire

La démarche « Hommes & Territoires » avait marqué, pour le Conseil Général du Bas-Rhin, un tournant majeur dans l'approche des territoires, en proposant par exemple une approche novatrice de contractualisation, largement déployée à ce jour au travers des contrats de territoire qui ont été signés. Elle avait également débouché sur la création des territoires de cohérence et d'animation locale des politiques départementales que sont les Maisons du Conseil Général.

Il s'agit dorénavant de **franchir une nouvelle étape, capitalisant les acquis, mais aussi cohérente avec les nouvelles initiatives et avec les évolutions institutionnelles en cours, et de donner un souffle nouveau à l'action et à la présence territoriale du Conseil Général.**

C'est précisément la force du projet de création d'un Conseil d'Alsace que de permettre une nouvelle architecture pour l'action publique, avec une collectivité unique à la fois stratégique et proche des territoires. Le rapport au Conseil Général « Vers le Conseil d'Alsace », adopté dernièrement par notre assemblée le 21 juin 2011, constitue notre référence.

Dans cette vision, le **Conseil d'Alsace** est une **collectivité stratégique**, en charge des enjeux majeurs de l'Alsace, agissant en partenariats avec les acteurs régionaux. Le Conseil d'Alsace est aussi une **collectivité de proximité**, prenant appui sur des territoires organisés.

Il appuie et prend appui sur les territoires de l'Alsace, qui seront les niveaux opérationnels de l'action locale, et impulse des partenariats locaux avec les communes et EPCI, au plus près des habitants.

La démarche Territoires 2030 conduit à identifier les défis : les orientations pour l'action publique qui en découlent s'adressent bien évidemment au Conseil Général du Bas-Rhin. Les défis de Territoires 2030, sans doute complétés, notamment dans le champ des compétences de la Région, sont aussi des perspectives pour la stratégie régionale qu'aura à définir le Conseil d'Alsace.

Ainsi, Territoires 2030, socle pour l'action à venir du Conseil Général du Bas-Rhin, est aussi une contribution au projet de collectivité unique pour l'Alsace.

Territoires 2030 est aussi la définition des orientations pour la stratégie territoriale du Conseil Général du Bas-Rhin qui doit permettre de « construire ensemble » le « vivre ensemble ».

Telle est bien l'architecture qui se met en place au Conseil Général, en réponse aux enjeux des territoires. **Elle préfigure également ce que pourraient être les territoires au sein d'un Conseil d'Alsace** avec des territoires d'action :

- structurés autour des périmètres des EPCI et des SCoTs ;
- dotés de capacités opérationnelles substantielles grâce à une déconcentration des services
- disposant d'une gouvernance interne à la collectivité, sous la forme du **Conseil de Territoire qu'expérimentent progressivement les commissions territoriales du Conseil Général**
- prenant appui et s'appuyant sur des partenariats territoriaux avec des réseaux d'acteurs et de contrats de territoire avec les EPCI
- étant à l'écoute des acteurs des territoires grâce à des conseils de développement, pour lesquels les conférences territoriales du Conseil Général ne sont que prémices à ce stade.

Le chemin vers le Conseil d'Alsace, à l'horizon 2014, est marqué par plusieurs étapes : délibération des collectivités, référendum, loi. Ce temps, nécessairement long, est une opportunité pour préfigurer la collectivité unique. Il requiert une volonté et une méthode. Je vous propose d'engager résolument notre collectivité dans cette voie en préfigurant les « Conseils de Territoire » du futur Conseil d'Alsace.

La volonté s'exprime par la délibération des assemblées des trois collectivités. La méthode reste à définir en commun. Le Groupe Projet sera amené à faire des propositions à cet effet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- souligne que la démarche Territoires 2030 qu'il a initiée a pour ambition de donner une vision d'avenir aux bas-rhinois et à l'action publique et de contribuer activement aux évolutions majeures qui se profilent. Elle vise à mettre en perspective les politiques du Conseil Général et à les adapter en fonction des changements économiques, sociaux et institutionnels en cours et aux enjeux associés. Cette démarche permettra de renforcer l'articulation entre les territoires et les enjeux. Elle contribue ainsi aux réflexions de mise en œuvre de la collectivité unique.

- prend acte de la forte mobilisation d'acteurs suscitée à cette occasion ;

- prend en compte les dynamiques en cours dans le Bas-Rhin ;

- retient les 14 défis identifiés pour contribuer à assurer l'avenir du territoire départemental ainsi que les pistes pour les leviers d'action :

- un espace précieux et mieux partagé ;
- une nature préservée qui profite à tous ;
- l'agriculture au cœur des attentions ;
- des réponses locales aux défis de l'énergie ;
- une place pour chaque génération ;
- une société plus engagée et plus solidaire ;
- un accès à l'habitat facilité ;
- des modes de transport pour tous les besoins ;
- le numérique au service des habitants ;
- des services attractifs pour les habitants et les entreprises ;
- une vocation européenne renforcée pour Strasbourg ;
- une économie d'avenir pour tous les territoires ;
- un tourisme durable et innovant ;
- des jeunes formés et armés pour l'emploi.

- précise que les politiques départementales s'attacheront à répondre à ces défis, intégreront les leviers d'action proposés et développeront des réponses complémentaires dans le cadre des compétences dont dispose la collectivité ; les commissions thématiques devront dans le 2ème semestre 2011 traduire ces orientations dans les politiques du Conseil Général ;

- donne mandat, à cet effet, au Président du Conseil Général pour poursuivre ce travail de propositions d'adaptation des politiques départementales en lien étroit avec les commissions thématiques du Conseil Général ; la décision reviendra ensuite à l'assemblée ;

- décide de renforcer les partenariats avec les entités constituées dans les territoires (EPCI, communes,...) pour mettre en place une stratégie territoriale prenant appui sur les objectifs partagés avec les territoires et reposant sur 6 principes :

- la cohérence et la convergence des actions ;
- la pertinence des interventions ;
- l'effet levier pour le développement des territoires ;
- l'équité, la solidarité ;
- la subsidiarité ;
- la mutualisation,

- décide de poursuivre son appui aux intercommunalités en termes d'ingénierie, d'animation locale et de mise en réseau des acteurs, et d'utiliser, pour certaines politiques lorsque cela est pertinent, la formule de « l'appel à projet » qui permet d'assurer la convergence des actions avec les objectifs ;

- décide de poursuivre la démarche de contractualisation sous la forme d'une deuxième génération de contrats de territoire, fondée sur les principes suivants :

- une contractualisation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, à l'échelle de la communauté de communes ou d'un regroupement de communautés de communes et associant les communes membres ;
- un diagnostic de territoire à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale éventuellement regroupés, en tenant compte des politiques départementales, et

notamment de leurs déclinaisons territoriales, des réalités du territoire, des analyses et des objectifs des SCoTs

- *un renforcement de l'intervention départementale sur des projets structurants des territoires, arrêtés en commun, et faisant levier pour leur développement ;*
- *une mise en place d'un guide des aides aux communes et intercommunalités reconfiguré ou, en substitution, un guide de référence ;*
- *une mise en place progressive des nouvelles dispositions à l'issue des contrats en cours, au fur et à mesure de leur échéance, sur la période 2011 à 2016.*

- demande au Président du Conseil Général de poursuivre les réflexions en vue d'une délibération du Conseil Général en décembre 2011 sur le dispositif « contrats de territoire 2ème génération », en s'appuyant notamment sur le comité de pilotage ad hoc et les commissions thématiques concernées ;

- décide de mener une réflexion en vue d'une harmonisation des périmètres des territoires de MCG avec l'évolution des périmètres des EPCI et les périmètres des SCoTs ; une réorganisation des territoires de MCG, en recouvrant par exemple un ou plusieurs SCoTs, pourrait constituer un dénominateur commun au Département, à la Région et aux EPCI, facilitant la cohérence et la convergence de l'action publique locale sur les territoires ;

- approuve les orientations du Président du Conseil Général, responsable de l'organisation des services départementaux, tendant à poursuivre la territorialisation des services du Département et l'adaptation de l'organisation de l'administration ; l'objectif visé est :

- *de localiser près des habitants, usagers et acteurs, les fonctions administratives et techniques permettant d'apporter des réponses complètes et cohérentes ;*
- *d'organiser une co-construction de l'action publique entre le niveau territorial et le niveau central ;*
- *de positionner ainsi les directions territorialisées sur l'opérationnel ;*
- *de positionner les directions centrales de l'administration sur la conception des politiques départementales, l'appui aux équipes de territoire, l'expertise, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques ;*

- décide de poursuivre l'adaptation de la gouvernance du Conseil Général et de mieux intégrer les commissions territoriales dans le processus décisionnel de la collectivité, en leur conférant une fonction d'avis :

- *sur certaines opérations assurées par le Département en maîtrise d'ouvrage*
 - *sur certaines demandes de subvention*
 - *sur les contrats de territoire et leur suivi*
- étant précisé que les décisions relèveront, conformément au Code général des collectivités territoriales, du Conseil Général ou de la Commission Permanente, en fonction des délégations qu'elle a reçues. La mise en œuvre de cette disposition fera l'objet de délibérations notamment pour modifier le règlement intérieur en conséquence ;*

- précise que le Président du Conseil Général et les Vice-Présidents de Pôles seront membres de droit des commissions territoriales, et que l'ordre du jour des réunions sera arrêté par le Président du Conseil Général ;

- souligne que l'ensemble des dispositions ci-dessus permet de donner un souffle nouveau à l'action et à la présence territoriale du Conseil Général et, ce faisant, préfigurent ce que pourraient être les territoires au sein d'un Conseil d'Alsace.

- prend acte qu'une nouvelle délibération de l'assemblée en fin d'année 2011 viendra clore cette démarche en :

- adoptant les modifications à apporter à nos politiques publiques ou en définissant de nouvelles actions, conformes aux nouvelles orientations, aux défis et aux leviers d'actions contenus dans ce rapport ;*
- définissant la gouvernance politique de proximité, notamment les attributions des commissions territoriales et corrélativement des commissions thématiques ;*
- adoptant les modalités de la 2ème génération des contrats de territoire ;*
- adoptant un guide des aides aux communes et intercommunalités reconfiguré ou, en substitution, un guide de référence ;*
- précisant les orientations retenues sur l'harmonisation des périmètres de territoires ;*
- validant l'organisation administrative correspondant à cette nouvelle étape de la territorialisation.*

Strasbourg, le 21/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL